

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56 ème ANNÉE - NUMÉRO 796

12 JUILLET 2002 - 150 Francs CFA

FAVORISER LA STABILITÉ POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU BÉNIN

À L'ÉCOUTE ...



... DU PAPE

(...) La consolidation de l'État de droit et de la démocratie est une garantie de l'observance des libertés fondamentales de tous les citoyens. Elle constitue aussi pour toute société

une base indispensable du développement global et du bonheur durable pour tous. Le contexte de la mondialisation rend encore plus évidente la nécessité de travailler au bien commun, favorisant ainsi la stabilité politique des pays et l'expansion économique d'une région ou d'un continent. Dans cet esprit, alors que l'Afrique de l'Ouest connaît encore aujourd'hui de nombreux foyers de tension et qu'elle lutte sans relâche contre la pauvreté qui alimente cette violence, votre pays est appelé à tenir un rôle actif dans le maintien des équilibres géopolitiques de la région. C'est par l'exemplarité et la probité de ses institutions, ainsi que par un dialogue constructif avec tous les protagonistes de la société civile, avec les acteurs des pays voisins et avec la Communauté internationale, qu'une nation est vraiment en mesure de remplir efficacement sa mission.

Les différentes traditions religieuses présentes dans votre pays sont appelées à travailler ensemble, avec tous les Béninois, à la promotion du bien commun et à l'instauration

(Lire la suite à la page 9)

LES 24 ET 25 AOÛT 2002, À LA GROTTA MARIALE D'ARIGBO DE DASSA-ZOUMÈ :

PÈLERINAGE NATIONAL ET CONSÉCRATION DU SANCTUAIRE MARIAL NOTRE-DAME

Dans les annales de l'histoire de la grotte mariale de Dassa-Zoumè, le dimanche 25 août 2002 sera marqué en lettres d'or. En effet, c'est ce jour voulu par le Seigneur que sera consacré le sanctuaire marial de ladite grotte. Les cérémonies de consécration et la messe de circonstance seront présidées par Son Éminence le cardinal Ruini, vicair général de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II et président de la conférence épiscopale italienne.

Dans un communiqué de presse, le recteur de la grotte Notre-Dame d'Arigbo de Dassa-Zoumè, le père David Fitzgerald OSA, invite la communauté chrétienne et tous ceux qui le désirent, à communier massivement à cet événement. Par leur présence filiale, ils manifesteront ainsi leur attachement à Marie, l'Immacu-

lée Conception, notre Mère du ciel et de la terre à qui est dédié le sanctuaire d'Arigbo de Dassa-Zoumè.

Les travaux de finition vont se poursuivre après la cérémonie de consécration du sanctuaire. Vu leur importance, ils occasionneront assez d'investissement, financier surtout.

En conséquence, le recteur du sanctuaire, en communion avec le peuple de Dieu, souhaite voir largement manifester les bonnes volontés à travers des dons (surtout en argent) en vue de l'achèvement des travaux pour la gloire de Dieu et la fierté de ses filles et fils.

Le rendez-vous est donc pris pour les 24 et 25 août 2002 à la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumè.

Que la grâce de Dieu nous accompagne tous.

La Rédaction

LE DÉSIR DES DÉPUTÉS DE PROROGER LEUR MANDAT D'UN AN :

UNE AMBITION DE MAUVAIS GOÛT

« Non, le peuple béninois n'a pas besoin de ça. Il faut qu'on dépense l'énergie sur des questions plus sérieuses, celles relatives au développement de notre pays plutôt que de s'occuper du superficiel en ne pensant qu'à soi... ».

Cette prise de position de l'ancien président de la République du Bénin, Émile Derlin Zinsou, au sujet de l'option des députés à l'Assemblée nationale de proroger leur mandat parlementaire est assez évocatrice. Elle dit long sur l'état

d'âme de l'opinion publique face à cette ambition on ne peut plus surprenante et troublante des députés.

Bien qu'étant encore officieuse, l'information selon laquelle les députés béninois s'approprient à proroger leur mandat d'un an, le portant ainsi de quatre ans à cinq ans — avec effet retro-actif sur la législature en cours — reste grave et préoccupante. Et pour cause ! Les arguments qu'avancent les députés sont loin de

(Lire la suite à la page 2)

TRENTE-HUITIÈME SOMMET DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

L'UNION AFRICAINE NÉE SUR LES CENDRES DE L'OUA :

COUP DE PROJECTEUR SUR L'HISTOIRE

(Lire nos informations en pages 6 et 7)

« LA CROIX, L'HOSTIE, LA VIERGE »

MESSAGE TOUJOURS ACTUEL

Né le 02 décembre 1813 à Castelnaudary (Aude), Melchior-Marie-Joseph de Marion Brésillac fut ordonné prêtre au diocèse de Carcassonne. Entré en 1841 au séminaire des Missions Étrangères de Paris, il fut désigné pour l'Inde. Débarqué à Pondichéry, ancien comptoir établi au dix-septième siècle par les commerçants français sur la Côte de Coromandel, il devint, en 1845, provicaire et, en 1850, premier vicaire apostolique de Coimbatore, avant de fonder, une fois donnée sa démission, la Société des Missions Africaines, sous l'égide de Notre-Dame de Fourvière, le 08 décembre 1856. Reparti en mission, Monseigneur de Marion Brésillac était alors vicaire

apostolique de Sierra Leone ; il devait y mourir de la fièvre jaune peu de temps après son arrivée, le samedi 25 juin 1859, à 13 h 20. Le dimanche 26 juin soit le lendemain du décès, à 9 heures, y eut lieu l'ensevelissement de l'illustre disparu.

En l'anniversaire de la mort de Monseigneur de Marion Brésillac le 25 juin dernier, il y a eu célébration de l'Eucharistie du souvenir et de la gratitude en la maison générale de la Société des Missions Africaines à Rome.

À cette occasion, Son Éminence le cardinal Gantin a reproposé à la médi-

(Lire la suite à la page 8)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LE DÉSIR DES DÉPUTÉS DE PROROGER LEUR MANDAT D'UN AN : UNE AMBITION DE MAUVAIS GOÛT

(Suite de la première page)

convaincre voire de rassurer le commun des mortels béninois sur la nécessité d'un tel acte.

DES ARGUMENTS QUI LAISSENT PERPLEXES PLUS D'UN

Pour les mouvanciers, la mauvaise gestion du partage du gâteau de la victoire présidentielle de mars 2001 constitue, entre autres, la cause principale de leur adhésion à l'idée de proroger d'un an leur mandat — idée qui fait son petit bonhomme de chemin. D'ailleurs, selon eux, sa concrétisation leur permettra de s'en mettre un peu plus dans les poches, constituant de fait, des provisions à l'avenir. Ainsi, ils n'auront pas à se plaindre de ne plus être réélus aux prochaines législatives.

Pour les députés de l'opposition, la concrétisation d'une telle idée permettra à M^r Adrien Houngbédji (actuel président de l'Assemblée nationale du Bénin) de conduire à terme son mandat de co-présidence de l'Assemblée paritaire ACP-UE. La finalisation d'un tel désir leur permettra aussi d'avoir en charge la gestion de la désignation des futurs membres des institutions de contre-pouvoir. Il s'agit notamment de la désignation des quatre des sept membres de la Cour constitutionnelle, de ceux du Secrétariat Administratif Permanent de la Commission Electorale Nationale Autonome (SAP-CENA), des membres des deux CENAs pour les municipales et les législatives, de même que de ceux de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ainsi que du Conseil économique et social.

Ils auront alors le pouvoir de positionner des amis, des membres de leurs partis respectifs voire des pions sur lesquels ils se reposeraient éventuellement en signe de reconnaissance.

RÉVISER LA JEUNE CONSTITUTION POUR DES RAISONS ÉGOÏSTES

Conformément aux dispositions de l'article 80 de la Constitution du 11 décembre 1990 encore en vigueur : « les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles. Chaque député est le représentant de la Nation et tout mandat impératif est nul ».

En décidant donc de ramener à cinq ans leur mandat avec effet retro-actif, les députés font un plongeon dans la révision de la Constitution tout en étant dans leur rôle. Car concurremment avec le président de la République, l'initiative de la révision de la Constitution leur revient. En effet, l'article 155 de la Constitution dispose que : « La révision n'est acquise qu'après avoir été approuvée par référendum, sauf si le projet ou la proposition en cause a été approuvé à la majorité des



Vue partielle des députés en plénière.

quatre cinquièmes des membres composant l'Assemblée nationale ». Mais là où le bât blesse est que, alors que par principe la loi ne dispose que pour l'avenir, les députés, eux, choisissent de légiférer pour eux-mêmes avec pour application immédiate. Et sans aucune opposition de taille, ils sont sûrs de conduire à terme leur initiative. En effet, et comme par enchantement, les verroux constitutionnels des quatre cinquièmes nécessaires pour une révision de la Constitution sans consulter le peuple semblent tomber de la façon la plus facile à cause de l'entente créée autour de

l'initiative entre mouvanciers et opposants. Comment peut-il en être autrement quand la cause alimentaire est commune ? Un adage populaire ne dit-il pas que l'union fait la force ? Cela s'était d'ailleurs vérifié dans un passé récent avec les mêmes députés à l'Assemblée nationale quand il s'était agi de la fixation des indemnités parlementaires.

ÉVITER LES DÉRAPAGES PARLEMENTAIRES

Au regard de ce qui se passe, le peuple béninois voudrait savoir si l'As-

semblée nationale est un fonds de commerce à exploiter par les députés élus par lui ? En attendant la réponse à cette interrogation, il convient de souligner qu'une révision taillée sur mesure de la Constitution au profit de la législature en cours et qui tire vers sa fin risquerait d'ouvrir de larges portes à d'autres appétits « gloutons » en état latent et qui ne tarderont donc pas à se manifester. Et ce sera pratiquement un dangereux retour à la case départ. Ce sera aussi la fin du processus de l'État de droit, de la démocratie.

Le peuple béninois n'a certainement pas besoin de cela. Il a plutôt besoin de se voir sortir de la pauvreté entre autres par le vote des textes de loi qui puissent favoriser son épanouissement, son développement durable.

Proroger de cette manière le mandat parlementaire en cours gagnerait à être laissé de côté pour éviter d'être « alimentaire » comme le certifiait le professeur d'université Roger Gbégnonvi.

Rien et rien d'ailleurs ne milite pour l'heure en faveur d'un tel acte qui fera plus du mal que du bien au pays. Ce serait en somme une pure trahison de l'esprit de l'article 80 de la Constitution du Bénin qui reste et doit rester, dans le cas d'espèce, le seul critère d'appréciation du mandat des députés de cette troisième législature.

À quand le changement de mentalité pour un Bénin prospère ?

Guy Dossou-Yovo

AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS : L'HORIZON INCERTAIN POUR LES CONSOMMATEURS BÉNINOIS

Depuis 1997, un déficit structurel subsiste à la Société béninoise d'électricité et d'eau (SBEE). La situation s'est empirée par la crise énergétique de février 1998. Et pour la maltriser, beaucoup de matériels ont été acquis. Mis en consommation, il fallait aussi les amortir selon les règles. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, le déficit pluviométrique de 2001 a de nouveau aggravé la situation déjà alarmante. Ainsi, le Togo et le Bénin, ayant le même fournisseur en électricité, ont fait péniblement face à cette situation on ne peut plus difficile. L'énergie thermique est même chèrement mise à contribution. La SBEE a dû d'ailleurs augmenter sa production.

Essouffée dès fin 2001, la Communauté électrique du Bénin (CEB) s'est vue devant une double alternance :

— ou bien augmenter les prix de la fourniture de l'énergie afin de continuer à approvisionner les deux pays,

— ou bien cesser ses activités.

Toute analyse faite et suite à un certain nombre de dispositions, la CEB a fini par procéder à une augmentation du prix du kilowatt-heure de 12 francs CFA en moyenne.

La SBEE à son tour, a répercuté cette augmentation sur les prix de vente pratiqués par elle. Ainsi, le prix du kilowatt/heure a connu, au Bénin, un relèvement de 14 F CFA à compter du 1^{er} juin 2002.

La production d'eau potable étant tributaire de l'électricité, le prix de vente de l'eau par la SBEE a connu également une augmentation de 60 F CFA par mètre cube sur la tranche sociale et 100 F CFA par mètre cube sur la seconde tranche.

C'est le communiqué daté du 12 juin 2002 et signé de la direction générale de la SBEE qui l'a annoncé.

Par ailleurs et dans le compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 21 juin 2002, on lit ce qui suit : «...Le conseil des ministres a décidé de ne répercuter qu'en partie ces hausses et a fixé les prix au consommateur des produits pétroliers comme suit pour compter du vendredi 28 juin 2002 à 00 heures.

— Super : 350 F/l soit 18,64% de hausse ;

— Essence : 325 F/l soit 20,37% de hausse ;

— Pétrole : 200 F/l soit 14,29% de hausse ;

— Gasoil : 270 F/l soit 8% de hausse ;

— Mélange à deux temps : 365 F/l soit 15,88% de hausse ;

— GPL (gaz domestique) : 250 F/kg (sans changement) soit 1.500 F la bouteille de 6kg et 3125 F celle de 12,5 kg. »

En moins d'un mois donc, deux augmentations capitales de prix :

- 1 — le prix de l'énergie électrique ;
- 2 — le prix des produits pétroliers.

En attendant l'effet multiplicateur très attendu de ces deux augmentations de prix, la pilule est très amère. Elle sera plus avec l'augmentation dans les jours à venir du prix du ciment. Si aucune mesure de la part du gouvernement ne vient soulager un tant soit peu les choses, le pouvoir d'achat de la population béninoise va drastiquement baisser. L'économie nationale en souffrira aussi. Si les propriétaires de maisons commencent déjà par augmenter le prix des loyers, les prix du maïs et du gari, aliments de base du commun des Béninois restent, eux, élevés pour cette période de l'année. Effets multiplicateurs de l'inflation obligeant. La situation est grave et interpelle plus d'un.

Philippe L. Amoussou

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

LA QUESTION DE NUTRITION AU CENTRE D'UN ATELIER DE FORMATION

Les causes de la mortalité maternelle et infantile au Bénin sont multiples. Un premier constat à ce niveau révèle que les risques à ce sujet sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Revenons-en aux causes de mortalité maternelle pour dire qu'elles sont intimement liées et classées selon les spécialistes de la médecine en cinq catégories dont la mauvaise santé et nutrition de la gestante. Il va sans dire que l'enfant qui naît et grandit dans les mêmes conditions de manque d'hygiène et de faiblesse des ressources de ses géniteurs ne peut jouir d'une santé satisfaisante confortée par une alimentation saine et équilibrée.

Ces considérations d'ordre nutritionnel ont fait l'objet d'une formation sur le paquet minimum d'activité de nutrition PMA/Nut, qui s'est déroulée du 1^{er} au 6 juillet dernier à la direction départementale de la santé de Natitingou. Des formateurs des deux zones sanitaires de Natitingou et de Bassila ont suivi avec grand intérêt ladite formation consensuelle que le thème de leur rencontre constitue un véritable problème de santé publique.

L'atelier était organisé par la direction de la santé familiale du ministère de la Santé Publique avec l'appui financier de l'OMS et l'encadrement technique du projet BASES (Soutien de base pour institutionnaliser la survie de l'enfant).

Il vise à former les formateurs de zone en PMA / Nutrition.

Durant la formation, les participants ont suivi des communications sur le programme quinquennal : historique et mise en œuvre, les concepts, la justification, les composantes et occasions de mise en œuvre du paquet minimum d'activités de nutrition, etc.

Il ressort des exposés que sur une population de 11.500 habitants étudiée, les causes de décès dues à la malnutrition représentent 54 à 70 %, d'où la nécessité de changement de comportement à travers les six volets du PMA / Nut. En outre, la situation nutritionnelle n'a pas évolué au Bénin, malgré les efforts des pouvoirs publics, ce qui a conduit le gouvernement béninois à élaborer un plan quinquennal de nutrition, après la conférence de Rome tenue en 1992.

Les travaux ont porté également sur des thèmes relatifs à l'allaitement maternel exclusif de 0 à 6 mois, à l'espacement des naissances, à l'alimentation complémentaire adéquate de l'enfant de 6 à 24 mois, à la diversification, à la technique de sevrage et conduite de réussite d'un bon sevrage.

ATLANTIQUE - LITTORAL

ARTISANS BÉNOIS : DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS DE CRÉDITS À SAISIR

Il ne tient désormais qu'aux artisans béninois d'exploiter au mieux les opportunités qui s'offrent de plus en plus à eux. On n'en a pour preuve que la campagne de sensibilisation et d'information organisée récemment à leur intention par le ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme en collaboration avec les institutions de micro-finance à travers une vingtaine de villes des départements de notre pays. La micro-finance comme opportunité de financement à la disposition des artisans, c'est à n'en point douter, un thème de réflexion et d'échanges entre structures d'appui et artisans qui a polarisé l'intérêt des uns et des autres tout au long de cette campagne menée à travers le territoire national.

Clôturant, lundi 1^{er} juillet dernier, ladite campagne, le directeur adjoint de cabinet du ministère en charge de l'Artisanat, M. Guy Johnson a notamment souligné à l'attention des artisans les atouts indéniables que représentent les possibilités de crédits mises à leur disposition en vue de financer leurs projets. Pour être plus concret, M. Johnson a énuméré quelques opportunités de financement qui sont d'ores et déjà acquises. Ainsi en est-il du :

— programme d'insertion des jeunes artisans (PIJA) initié par l'État et exécuté par le Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA) d'un montant de 500 millions de francs CFA. Ce Fonds peut octroyer des crédits d'équipement aux jeunes artisans diplômés jusqu'à concurrence de 1 million de francs CFA ;

— le projet de financement de l'installation des diplômés de l'artisanat (PROFIDA) initié par le PADME et la FENAB à partir d'une subvention de 30 millions de francs CFA offerte aux artisans par les Pays-Bas. Les crédits octroyés sur ces fonds vont jusqu'à 200.000 F CFA pour les artisans individuels et 300.000 F CFA pour les artisans organisés en groupes.

Il existe en outre, le fonds de garantie aux artisans, initié par la FENAB en relation avec le PADME sur financement, soit de l'UNESCO, soit de la Belgique.

Par ailleurs, citons les crédits traditionnels tels que les prêts ordinaires, les prêts ponctuels, les lignes de crédits qui permettent le renforcement des fonds de roulement et l'extension des activités.

BORGOU-ALIBORI

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS : INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Le caractère symbolique de la cérémonie ayant marqué, le 2 juillet 2002 à Parakou, l'installation du comité départemental de lutte contre la drogue, ne diminue en aucune manière l'importance de l'acte ainsi officiellement posé. C'est le coordonnateur du comité interministériel de lutte contre les abus des stupéfiants et substances psychotropes (CILAS), le commissaire Bienvenu Agbodinoukoun qui a procédé à la cérémonie d'installation du comité à l'ex-CPR de Parakou pour le compte des départements du Borgou et de l'Alibori.

Ce comité départemental préfectoral créé le 11 juin 2002, est chargé, entre autres, de coordonner et d'animer au niveau des deux départements la lutte contre le trafic illicite et l'abus des drogues.

Il est chargé de sensibiliser la population contre l'utilisation de ces produits, de contrôler l'entrée, la répartition et l'utilisation de ces substances. Il tient en outre, la statistique des stupéfiants et des substances psychotropes et procède à la surveillance et au contrôle le cas échéant, de la transformation ou la fabrication desdits produits.

Un rapport est dressé chaque année concernant la situation des deux départements sur les stupéfiants et les substances psychotropes.

Ce comité interministériel de lutte contre la drogue est composé, entre autres, des présidents des tribunaux de première instance de Parakou et de Kandi, des commandants de 2^{ème} bataillon interarmes (BIA) et de compagnie de gendarmerie des deux villes, des directeurs départementaux des différents services, du directeur départemental de la police, de l'environnement, du directeur général du Carder, du commerce et du président du comité départemental de la coordination des ONG.

MONO - COUFFO

UN ATELIER SUR LA RÉDACTION ET LA RÉCITATION DES CONTES

Quarante-cinq (45) élèves des départements du Mono et du Couffo ont suivi depuis mercredi 26 juin au foyer des jeunes filles de Lokossa, un atelier sur la rédaction et la récitation des contes.

La promotion de l'écriture et de la rédaction de contes par les enfants, projet mis en orbite par l'Unicef avec l'appui de M. Raouf Mama, professeur d'anglais et conteur à l'université de Connecticut aux États-Unis, vise deux objectifs.

Il s'agit d'améliorer la capacité des enfants à récrire et à écrire des contes et de promouvoir de façon participative et créatrice, les 10 points du Mouvement global pour les enfants à travers des contes.

Dans la littérature d'expression orale africaine, le conte est un important outil d'éducation des enfants, a déclaré la modératrice, Mme Marie Thérèse Gonçalves de l'Unicef, à la séance d'ouverture des travaux.

Le directeur départemental des enseignements primaire et secondaire du Mono/Couffo, M. Alphonse Gomido, a exhorté les enfants, dont l'âge varie entre 10 et 12 ans, à participer activement aux travaux afin de tirer le maximum de profit de leur séjour à Lokossa.

Cette expérience de l'écriture et de la récitation de contes, le conteur de renommée internationale, M. Raouf Mama, l'a partagée avec un groupe de 195 enfants béninois répartis dans quatre départements à savoir le Mono, le Zou, l'Atlantique et l'Ouémé.

OUÉMÉ - PLATEAU

LES ENSEIGNANTS COMMUNAUTAIRES DU BÉNIN SE DOTENT D'UNE ORGANISATION SYNDICALE

La pénurie en personnel enseignant entraîne la croissance, ces dernières années, d'une catégorie d'enseignants communément appelés enseignants communautaires dans le primaire, et vacataires dans le secondaire.

Cette évolution à la hausse de l'effectif des enseignants communautaires semble inquiéter les responsables de l'Éducation qui constatent que leur nombre tend à devenir plus important que celui des enseignants de carrière. C'est du moins un des aspects de notre système éducatif à l'heure actuelle, tel que le directeur de cabinet du ministre des enseignements primaire et secondaire l'a souligné lors de la session annuelle du Conseil consultatif national de l'Éducation, le 22 mai 2002 à Porto-Novo.

Seulement voilà. Quelle nouvelle approche faudrait-il désormais avoir de l'épineux problème d'insuffisance des ressources humaines dans ce secteur stratégique ? L'équation à résoudre paraît demeurer entière : l'offre de l'éducation pourait-elle à la fois permettre de satisfaire la demande d'éducation et améliorer la qualité de celle-ci ? Il ne tient alors qu'aux enseignants communautaires de convaincre par le travail et le travail bien fait qu'ils n'occupent pas simplement un strapontin à l'Éducation. Qu'ils se gardent aussi d'être utilisés par nos dirigeants comme une fin en soi de leur politique de résorption du chômage des jeunes diplômés et du sous-emploi.

En tout état de cause, les enseignants communautaires ont tout un défi à relever pour mériter la confiance, la considération et la crédibilité auxquelles ils aspirent. Conscients de cette exigence, les intéressés ont décidé de se constituer en un syndicat afin de défendre comme c'est de règle, leurs intérêts matériels et moraux. Samedi 29 juin dernier, ces enseignants communautaires des écoles primaires publiques du Bénin ont tenu au Lycée Béhanzin de Porto-Novo, le premier congrès constitutif de leur syndicat dénommé "Syndicat national des enseignants communautaires du Bénin" (SYNECOB). Ils étaient une quarantaine d'enseignants venus de tous les départements de notre pays pour prendre part à ce congrès constitutif de leur mouvement.

ZOU - COLLINES

REPRISE D'ACTIVITÉ DU CENTRE DE SÉCHAGE DES FRUITS TROPICAUX

Après son extension et son réaménagement, le centre de séchage des fruits tropicaux (CSFT) d'Abomey créé en 1997, a été remis en service lundi 24 juin dernier en présence du préfet du Zou et des Collines, M. Barthélemy Dégueun, du chef du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, M. Benoît Decampous, du directeur du centre, M. Apollinaire Ahanzo, et de nombreux invités.

D'un coût global de 17.618.592 F CFA, les travaux et équipements concernent l'extension du bâtiment principal qui sert d'unité de production et la pose de nouveaux séchoirs. Ce coût est financé à concurrence de 13.929.004 F CFA par le Fonds social pour le développement (FSD). L'ONG ATBD-Bénin a aussi participé pour un montant de 3.689.588 F CFA.

"Ces différents travaux permettront au centre de séchage de produire davantage que les cinq tonnes d'ananas séchés qui sont livrés chaque année à ses actuels partenaires du commerce équitable", a indiqué M. Benoît Decampous, chef du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Bénin.

M. Apollinaire Ahanzo, directeur du centre, a loué pour sa part le couple Kakpo dont la volonté et le dynamisme ont permis la réalisation de cet ouvrage à travers l'ONG "Aide technique bénévole au développement (ATBD-Bénin)".

Devenu une entreprise-école à caractère social depuis sa création en 1997, ce centre a pour vocation de créer des emplois et de réduire la pauvreté au Bénin à travers la formation et la transformation des produits alimentaires.

E. Degla

"LA CROIX DU BENIN"

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Soutien 3000 à 8000 F CFA (752 à 1220 €)
Abonnement de Bénédiction 10.000 à 15.000 F CFA (1524 à 2289 €)
Abonnement d'Élite 20.000 F CFA et plus (3048 €)
Changement d'adresse 100 F CFA (15,21 €)

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gambie	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA (x26 €)
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	5.760 F CFA
Kenya (Zaire)	6.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.000 F CFA
U.S.A.	6.000 F CFA
Australie (Nord, Centre, Sud)	10.200 F CFA (15,55 €)
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA (12,90 €)
Canada	10.200 F CFA (15,55 €)
Chine	12.000 F CFA (19,20 €)
1 € = 655,957 F CFA	

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

CORRESPONDANCES ÉPISTOLAIRES CONTEMPORAINES
ENTRE NOIRS DES AMÉRIQUES ET D'AFRIQUE À
PROPOS DE LA TRAITE NÉGRÈRE

C'est surtout à partir du dernier quart du XX^e siècle que s'est intensifiée la recherche par quelques descendants des esclaves noirs des Amériques, de leurs racines africaines : certains d'entre eux se rendent même en Afrique, dans une région donnée, repérée à partir des bribes d'informations issues des souvenirs familiaux ; d'autres préfèrent, sur cette même base, entretenir des relations épistolaires avec leurs connaissances d'Afrique. C'est de ce dernier aspect que nous voudrions parler cette fois-ci, tout en nous limitant à la seule portion de l'espace actuel qui correspond à la Côte des Esclaves, c'est-à-dire la République du Bénin.

Nous ne choisissons cependant qu'un seul cas pour illustrer notre propos. Celui de la correspondance épistolaire adressée par Madame Charmaine Taylor, Américaine, à Simon Pierre Adovelandé, président de l'Association Béninoise pour la Réconciliation et le Développement⁽¹⁾. La recherche de ses attaches béninoises est à l'origine de cette missive de Taylor dont voici, in extenso, le contenu :

« Je me dis que tu ne te rappelleras certainement plus qui je suis, mais nous nous sommes déjà rencontrés une fois. On m'appelle Charmaine TAYLOR. Le Pasteur Jack GAINES m'a demandé de t'envoyer toutes les informations que j'ai pu répertorier à ce jour à propos de la généalogie de mes origines.

L'histoire a commencé avec mon arrière, arrière-grand-mère qui vint en Amérique en 1859. L'information a été transmise par tradition orale très largement. Ainsi, je ne détiens que très peu de preuves tangibles à cet effet. Les livres d'histoire disent très peu de choses sur le bateau qui l'a emportée en Amérique, mais sont restés muets sur l'identité des gens qui étaient à bord avec elle.

Mon arrière, arrière-grand-mère s'appelait Uriba. Nous ne savons pas si telle est la bonne orthographe. Ce nom a été transformé par ses maîtres d'esclaves en « Arobi ».

Uriba avait à peine 16 ans lorsqu'elle fut déportée en Amérique. Elle fut du dernier convoi d'esclaves à venir en Amérique à bord d'un bateau appelé Clotilde. Ce bateau quitta Ouidah dans le golfe de Guinée vers février de l'année 1859. L'on rapporte que le roi de Dan-Xomé vendait les esclaves en échange du rhum, du tissu (cotonnades). Nous pensons que d'autres seurs l'avaient accompagnée à bord du Clotilde. L'une d'elles s'appelait Clara ; ce qui est, je le crois, le nom qu'elle reçut en Amérique. Uriba s'est mariée à Bill Riggins avec une cérémonie du « balai jeté » et engendra six enfants.

À bord de ce bateau Clotilde, il y avait un autre esclave ayant la trentaine ; cette information a été rapportée dans des livres rédigés par des gens qui ont interrogé des

esclaves et dont l'un s'appelait Kazoola, nom qui devint plus tard Cudjoe Lewis. Il est dit qu'il est d'origine dahoméenne. Sa femme s'appelait Albine. Cette dernière a été délaissée en Afrique avec leur progéniture. D'autres esclaves qui n'étaient pas d'origine dahoméenne, avaient fait le trajet américain à bord du Clotilde. Il y avait notamment une femme dont le nom africain était Abache avant d'être modifié en Clara Turnet par le maître d'esclaves. Je ne sais pas exactement si cette Clara était la même que l'autre Clara dont j'avais déjà parlé plus haut, et qui était la sœur de Uriba. Une autre jeune femme s'appelait Zuma, une jeune fille qui venait de Loandé et qui portait un grand croissant sur son visage par-dessus le nez et de part et d'autre de ses joues ; lequel croissant lui a été fait par son père dans sa tendre enfance. D'autres esclaves s'appelaient eux-mêmes par le nom de Tikki et venaient des régions montagneuses du Nord dahoméen. Une autre femme avait pour nom Maun Polito et avait 19 ans. Une autre s'appelait Kanto. Un autre esclave de l'équipage s'appelait Peter Goodth (de son nom américain). Il portait autour de sa taille toute une ceinture de tatouages et était considéré par tout l'équipage comme leader du groupe. Il y avait d'autres noms qui étaient cités comme Zuma, Monachi et Polute. Il y en avait qui étaient d'origine togolaise et certains parmi eux disaient parler une langue appelée « Tarkar ». L'un des livres d'histoire a pu au moins rapporter un mot d'origine africaine que les esclaves utilisaient fréquemment et qui était « ele » dont le sens est « le chez » en français.

Je te remercie d'avance de prendre connaissance de ces informations. J'espère te revoir très bientôt. Ta sœur dans le Seigneur.

Charmaine.

Commentaire de cette lettre.

Cette missive dont l'objectif est de retrouver les origines de cette Américaine désireuse de renouer avec la famille de ses ancêtres restée en République du Bénin, appelle les remarques suivantes :

1 — Les anthroponymes : l'esclave concernée par les origines de Taylor se nomme Uriba ou Arobi, variantes du même nom. Cette appellation aussi bien que celle des autres esclaves, ne sauraient nous permettre d'identifier les localités concernées et surtout leurs familles. Elles sont trop isolées pour être des indicateurs d'une quelconque provenance. Il ne s'agit en fait que de prénoms ou de surnoms, et non de véritables identités. Les repères privilégiés en République du Bénin comme dans beaucoup d'autres régions d'Afrique, sont en général les localités et les noms de clan, si celles-ci et ceux-ci n'avaient pas disparus du fait des razzias opérées par les chasseurs d'esclaves qui ravitaillaient la Traite négrière.

2 — Les toponymes : ils sont déjà plus précis pour la plupart, sans pour autant permettre de se situer avec précision. En effet, Ouidah, port négrier bien connu, n'est que le point d'embarquement des esclaves nago, mahi et fon, et non leur lieu d'origine. Quant au Dan-Xomé, il n'est que la capitale des rois des Fon qui razziaient

les autres régions, véritables réservoirs d'esclaves à l'époque. Nous ne savons pas enfin si Loandé ne désigne pas Loanda en Afrique centrale.

3 — Le contenu de la cargaison. Il est aisé de se rendre compte du contenu hétérogène de celle-ci composée de gens de diverses origines et de groupes socioculturels différents les uns des autres.

4 — L'âge des esclaves : l'on se rend facilement compte de la jeunesse de ces esclaves des deux sexes qui avaient entre 16 et 30 ans en général. Ce qui confirme l'idée très classique que la ponction portait essentiellement sur les bras valides.

5 — Ethnonymes et glossonymes. Le linguiste à travers ses démarches sémantiques reconnaît que le nom *élé*, déformation du mot *ilé* signifiant maison, est en usage effectivement chez les locuteurs nago ou yoruba du Golfe du Bénin. Ils l'utilisent encore. Par ailleurs, nous n'avons pas pu identifier au Togo, une langue qui serait le *tarkar*.

6 — Les tatouages aux reins, pratiques plus fréquentes à l'intérieur de la Côte des Esclaves — notamment dans le nord —, que dans la zone méridionale débouchant sur la mer. Il existe également dans cette lettre une mention précieuse des scarifications.

7 — La chronologie : février 1859 ! Date combien précieuse nous situant au temps du roi Glélé d'Abomey, successeur de son père Ghézo en 1858.

8 — L'organisation à bord : le groupe des esclaves embarqués avait un leader, détail souvent méconnu.

CONCLUSION

Les quelques réflexions rapides et sommaires sur cette lettre rédigée à partir de traditions orales encore vivaces aux États-Unis d'Amérique sur la Traite atlantique et de quelques données glanées un peu partout dans des écrits peu connus de nous autres Africains, constituent des éléments susceptibles d'inciter les chercheurs à ne pas négliger les échanges épistolaires actuels entre les Noirs américains et leurs homologues restés en Afrique noire. De façon inattendue, ils sont des mines d'une grande utilité pour la reconstitution de cette triste période de la Traite atlantique, si fertile en données inconnues de nous aujourd'hui.

NOTES

⁽¹⁾ C'est cette Association qui s'occupe de la résolution des problèmes de préjugés, de susceptibilités et de rancœurs que nourrissent les Noirs des Amériques à l'encontre des Noirs d'Afrique ainsi que des Européens. Elle a pour objectif de faciliter les relations et les échanges commerciaux entre les trois continents sur la base d'une situation plus saine. Nous en sommes nous-mêmes membres et c'est la raison pour laquelle cette lettre nous a été confiée pour étude et diffusion, afin que d'autres chercheurs nous aident à repérer éventuellement quelques origines.

À. Édouard BROKO

PLANTES MÉDICINALES

PILIOSTIGMA, BAUHINIA



Nom latin	Piliostigma reticulata.
Famille des	Cesalpiniacées.
Français	Piliostigma, Bauhinia.
Fon	Klan, Klanloma.
Gun	Kongbo.
Yoruba ou Nago	Abafe.
Aja	Akko.
Bariba	Bakuru, ewen (la corde d'écorce) (Gusari).
Dendi	Bakoto.
Ditamari	Munobaa.
Peul	Barkaji.
Somba	Babakode, Hukalemu, Nomururu, Monkarimru.
Wama	Bakambu, Dotpililibu, Bagaru.
Yom	Bakau.

DESCRIPTION

- * Arbrisseau devenant un petit arbre atteignant 8 à 9 m de haut.
- * Tronc plutôt torturé ;
- * Feuilles simples divisées en deux lobes et formant un feuillage dense ;
- * Fleurs blanches disposées le long des tiges ;
- * Fruits : gousses larges, dures, baccées et souvent persistantes.

ÉCOLOGIE

- * Sols variables ;
- * Préfère les milieux humides en bordure des marais et des cours d'eau ;
- * Pousse aussi dans les sols compacts et secs jusqu'à des altitudes de 2000 mètres.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire d'Afrique de l'Ouest où il semble encore restreint ;
- * Essais d'introduction dans plusieurs pays africains en cours.

CULTURE

- * Rarement cultivé ;
- * Multiplication par semis de graines mûres récoltées 2 mois après la saison des pluies ;
- * Tremper les graines dans une eau tiède pendant une journée ;
- * Semer directement en début d'hivernage ou partir en pépinière ;
- * Faible pouvoir germinatif.

COMPOSITION

- * Fruits : sucres et acides organiques ;
- * Feuilles : protéines, lipides, glucides, vit. C, phosphore, calcium et bêta-carotène ;
- * Écorce et tige : tanins.

EMPLOI

MAUX DE DENTS

- * Tiges à employer comme froite-dents ;
- * Infuser une grosse poignée de feuilles dans 1 l d'eau et employer en gargarisme ;
- * Faire bouillir les feuilles fraîches ou séchées et inhaler après 20 minutes d'ébullition ;
- * Employer en association avec le ximenia americana.

AUTRES UTILISATIONS

- * Action laxative de la décoction de l'écorce due à l'acide tanannique.
- * Utilisée aussi contre la diarrhée et la dysenterie.

A. L. (EJNDA)

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 3 / 2002

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	+	a	=	—	—	—	=	5	
2	+	+	+	+	+	+	+	+	
3	d	+	=	=	—	—	=	b	
4	=	=	=	=	=	=	=	=	
5	+	=	=	15	—	=	=	=	
6	—	—	—	—	:	:	+	+	
7	+	—	=	—	:	y	=	=	
8	=	=	=	=	=	=	=	=	
9	f	+	c	=	=	+	=	=	9

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

INDICATIONS

- Montrez que :
- * la seule relation valable entre b et c est : $b \cdot c = 1$ (on aura intérêt à utiliser les propriétés des rapports et proportions).
- * y ne peut prendre que deux valeurs. Lesquelles ?
- * Combien ce jeu admet-il de solutions ?

(Réponse dans notre prochaine livraison)

MOTS CROISÉS N° 33

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT

- I. Ferait pierre figure en paddock.
- II. Ne se conçoit pas sans modèle.
- III. Un noir qui fit pleurer des blancs. Se conduisit

brillamment au feu. — IV. Arme légère (si l'on peut dire). — V. Peignit La Femme hydrolique qui est au Louvre. En partie réel. Coutumes. — VI. Epanouissement. Acception. — VII. Couronné dans la Manche. Ordre. — VIII. S'étale à l'embouchure de l'Iracouadi. — IX. Touché. Sa fourrure est un fin velours.

VERTICALEMENT

- I. L'artillerie lourde n'en a pas toujours raison.
- 2. N'intéresse pas la grosse caisse, pas plus que les cymbales.
- 3. Sa place est au ciel. Chante aux cascades.
- 4. En pâte. Pousse au Gabon.
- 5. S'affaire dans une papeterie.
- 6. Napoléon ne pouvait pas la sentir. Opéré de pied en cap.
- 7. Entré définitivement dans les ordres. Antiope.
- 8. Épicurien forcé. Prend rang dans une partition.
- 9. De grande race. Sous les ponts de Paris.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU DES ANOMALIES

paru dans notre livraison n° 795 du 28 Juin 2002

- 1. L'échelle ne peut pas tenir de cette façon ;
- 2. La roue de rechange n'est pas à sa place ;
- 3. Le panneau est au milieu de la route ;
- 4. Cové n'est pas à 20 kms d'Abomey ;
- 5. L'âne a les pieds fourchus ;
- 6. Il n'est pas attaché aux brancards ;
- 7. Le conducteur tient la queue au lieu des guides ;
- 8. Les roues de la voiture sont octogonales ;
- 9. La fillette promène un poisson en laisse.

RÉPONSE AUX DEVINETTES

paru dans notre livraison n° 795 du 28 Juin 2002

- 1 — Le 1^{er} élément de la connaissance est « la question », le second élément est « la réponse ».
- 2 — Le seau dans le puits

RÉPONSE À LA CHARADE

paru dans notre livraison n° 795 du 28 Juin 2002

Animal domestique : Chat.
Contraire de tard : tôt.
Attribut du soleil et de certains métaux : brillant
Ce qui donne : Cha tôt brillant (Chateaubrillant).

RIONS UN PEU

Un écolier qui savait compter

Le banc d'une marchande de gâteaux appétissantes attire des petits écoliers venus au marché se promener. Le chef de la bande, un petit gars vif et remuant, donnant l'impression de ce que l'on est convenu d'appeler un dégourdi s'approche de la marchande qui venait de vendre SIX gâteaux pour CINQ sous :

— Vous donnez SIX pour CINQ, Madame ? demande notre dégourdi.

— Oui mon petit ami !

— Eh bien Madame, SIX pour CINQ sous ça fait... CINQ pour QUATRE sous, QUATRE pour TROIS sous, TROIS pour DEUX sous, DEUX pour UN sous, et UNE pour RIEN.

... Je n'en prends qu'une ; au revoir Madame !

(Trout Clutché Amadou : La dans « Culture Humaine »)

Présence d'esprit

C'est arrivé au cours d'une leçon de vocabulaire. Le maître explique à ses élèves le sens

des mots en français. Il a même conscience d'amener en classe les objets dont les noms seront utilisés au cours de la leçon.

Aux côtés après les salutations d'usage (je me lève, je m'assois, je montre le tableau noir, etc.), le maître exhibe un citron, le tient entre le pouce et l'index de la main gauche en disant aux élèves : je montre une... (Il n'achève pas sa phrase pour leur laisser le temps de réfléchir et trouver eux-mêmes le nom du fruit).

Comme les élèves, qui savent qu'on ne dit pas une citron mais un citron, gardent un silence gêné, le maître s'enquiert :

— Je montre une...

Le silence inhabituel intrigue notre pédagogue qui se ravise et poursuit, impertinable :

— Je montre une fausse orange ! La vraie est douce, sucrée. Celle-ci est aigre. On l'appelle citron. Je montre un citron !

Et les élèves de reprendre en chœur : « Je montre un citron ! ».

FAÇONS DE PARLER

AUTOUR D'UN MOT

Utile et ses dérivés

Ce qui est utile satisfait un besoin et il n'est pas rare de tenter de joindre l'utile à l'agréable dit un proverbe. L'utilité a souvent un rapport avec l'efficacité dans un travail par exemple. De même, on oppose souvent les animaux utiles comme le chat ou les oiseaux aux animaux nuisibles comme les moustiques ou les serpents oubliant souvent que ces derniers contribuent tout autant à l'équilibre naturel. Formé sur le radical utile, utiliser un outil ou un objet c'est le rendre utile, s'en servir à une fin précise. Par extension, utiliser quelqu'un c'est l'exploiter et en tirer profit et cette façon de procéder n'a rien d'élegant. Utiliser les choses et les situations c'est faire preuve d'utilitarisme. L'utilitarisme est également une doctrine philosophique selon laquelle l'utile est le principe de toutes les valeurs dans le domaine de la connaissance et dans le domaine de l'action, sur le plan moral ou économique. Une chose peut avoir son utilité, sa fonction. Certaines associations contre le sida sont déclarées d'utilité publique car leurs actions les rendent utiles pour le plus grand nombre. Mais, lorsque l'on est un acteur, jouer les utilités dans une pièce de théâtre ou un film, c'est avoir un rôle insignifiant.

LES MOTS VOYAGEURS : taquin

Le mot vient du néerlandais et « takehan » devenu en ancien français « taquehan » signifie émeute qui a donné « tacain », le gueux pour finir en taquin qui, au XV^e siècle désignait un homme violent et querelleur. Le sens actuel de taquin a perdu cette connotation de violence et quelqu'un de taquin c'est tout simplement une personne malicieuse qui s'amuse à contrarier les gens mais sans y mettre de méchanceté.

AUTOUR D'UN MOT

Démonter

Lorsque je dis que la mer est démontée, je signifie par là qu'elle est agitée, houleuse mais si je dis que je démonte un réveil ou le pneu d'une voiture, je veux dire par là que je les défaits, que je sépare les rouages du réveil ou le pneu de la voiture pour les réparer. Le premier sens de démonter d'ailleurs n'a rien à voir ni avec un désassemblage quelconque ni avec une mer agitée ; le mot était utilisé dans le vocabulaire de la cavalerie et on disait qu'un cheval avait démonté son cavalier c'est-à-dire qu'il l'avait désarçonné, jeté à bas ; on montait un cheval et on était démonté par lui ; le verbe a fini par prendre un sens figuré et être démonté signifie aussi perdre son assurance dans certaines situations difficiles.

À PROPOS DE ... voyou

Chenapan, vaurien, garnement ou tout simplement voyou, tous ces mots désignent une personne qui commet des délits dans la rue. Le mot a été formé d'ailleurs sur voie auquel a été adjoint un suffixe populaire. On a parlé aussi dans les années 60 des blousons noirs, aujourd'hui, dans les matches de football, on parlera de la violence des hooligans alors que vers la fin du XIX^e siècle, on parlait plus volontiers de crapules, de gouapes ou de frappeurs. En France, on parlera de bandes alors qu'aux États-Unis on utilisera le mot gang même si le mot est passé en France. Lorsque les voyous s'organisent selon des lois précises comme en Sicile, on parlera

plutôt de mafia, une organisation qui obéit à l'omertà, la loi du silence. Au Congo, en Afrique, le mot mafia a donné maffiateur qui n'est autre qu'un délinquant, un voyou ordinaire alors que celui qui appartient à la Mafia sera connu en Italie sous le nom de Maffioso. De plus, en Afrique centrale on parlera de voyoucratie, un mot formé comme démocratie, mais pour parler d'un gouvernement de voyous et non d'un gouvernement par le peuple. Au Congo toujours, voyou a un féminin et c'est voyoute ou voyette !

AUTOUR D'UN MOT

Contre

Curieusement, même si aujourd'hui, le verbe conter s'écrit différemment, il a la même origine latine, il vient de « computare » qui signifie compter, décompter. Le verbe conter a partir du XII^e siècle a suivi un autre chemin et a pris le sens de raconter. On se souvient tous des contes que nous racontait ou nous narraient nos parents quand nous étions petits.

Vous pouvez conter fleurette à une femme, dans ce cas, vous lui faites la cour, mais si elle ne s'en laisse pas conter, cela signifie qu'elle ne se laissera pas abuser facilement par vos beaux discours et attendra un peu avant de passer à des choses plus sérieuses. Des contes comme « Le petit chaperon rouge » ou « cendrillon » sont très célèbres en Occident, mais la tradition des contes est universelle et les conteurs, partout dans le monde, sont les dépositaires de la tradition orale et dans d'autres civilisations, ils peuvent avoir d'autres fonctions.

En Afrique, les griots ou les griottes appartiennent à une caste de poètes musiciens et racontent les hauts faits des héros du passé ou la vie au quotidien. À Haïti, les audiençiers sont à la fois conteur et griot et racontent, à leur façon, les nouvelles d'une ville qu'ils racontent des contes, des histoires à dormir debout c'est-à-dire des histoires qui peuvent être inventées de toutes pièces mais lorsqu'on est conteur est-on tout à fait menteur ?

DES MOTS ET DES FAUTES

Godron, goudron

Si le goudron sert à revêtir les routes, le godron est quant à lui nettement plus raffiné puisqu'il est utilisé comme ornement. Le godron en orfèvrerie est un ornement creux ou saillant de forme ovale aux bords de la vaisselle en argent mais le godron était au XVI^e siècle ce gros pli rond et empesté d'un jabot ou d'une fraise, la fraise ou le jabot étant des sortes de collerettes. Quant au goudron, c'est une résine obtenue à partir du charbon et que l'on mélange à des cailloux pour le revêtement des routes. Mais le tabac contient aussi des goudrons qui sont inhalés avec la fumée de cigarette.

CONNAISSEZ-VOUS L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME

01 BP : 105 • Tél. (229) 32-12-07

Fax (229) 32-11-19

203, Rue des Missions sise

derrière l'église Saint-Michel ?

L'ESSAYER,

C'EST L'ADOPTER !

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CONGRÉGATION DES FILS DE SAINT JEAN-EUDES AU BÉNIN : QUATRE NOUVEAUX PRÊTRES AU SERVICE DE LA PAROLE

À l'honneur : l'épiphanie de la Grâce dans la personne des abbés Saturnin Anani Togla Lawson, Hyacinthe Allagbé, Robert-Gérard Boe-Amino Lawson, Thomas Konakpabilé V. Fofolahan, tous de la congrégation des cœurs de Jésus et de Marie. Ils viennent, avec la grâce de Dieu, de marquer leur pas définitif à la suite de Jésus et de Marie au sein de la grande famille sacerdotale eudiste. C'était le samedi 6 juillet 2002 en la paroisse Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Godomey.

UNE FÊTE SACERDOTALE

« Peuple de prêtres, peuple de rois
Peuple des saints, peuple de Dieu
Chante ton Seigneur ! »

Il l'a chanté, magnifié, exalté. Venu de partout, Rome, Togo, Côte d'Ivoire et de tous les diocèses de l'Église-Famille au Bénin, le voici, nombreux, qui accompagnent les heureux du jour en marche vers l'autel du Seigneur. C'est ici la grande procession d'entrée d'expression d'une admirable fraternité sacerdotale. On recueillait en effet les marques de soutien et d'amitié de plus d'une quatre-vingtaine de prêtres — toutes congrégations confondues — dont les pères eudistes Michel Gérard, supérieur général résidant à Rome; Raphaël Drabo, supérieur régional de la région Afrique; Edoh Bedja, supérieur responsable de la formation au sein de la fraternité d'Abidjan; Jacob Agossou, premier Eudiste africain et doyen des Eudistes d'Afrique; René Marie Elhuzu, cérémoniaire principal. Présidés par Son Excellence Monseigneur Jean-Marie Dossavi, évêque du diocèse d'Aného (Togo), cette célébration était une sublime expression de l'universalité du sacerdoce ecclésial dont la Source réside dans le cœur de Jésus, mort et ressuscité pour le salut du genre humain.

De la pureté de cette Source de vie, Monseigneur Jean-Marie Dossavi a opportunément, puisé l'essentiel de son message : une homélie simplement « intime ». Lisez !

Chers Frères et Sœurs en Christ,

« Je considère comme un véritable bonheur, l'opportunité que vous m'avez offerte, chers ordinands, de vous conférer le sacerdoce ministériel. D'abord du fait que Cotonou a été la ville épiscopale de mon consécrateur le bien-aimé Cardinal Bernardin GANTIN. Ensuite, du fait que j'imposerais les mains à des fils de Saint-Jean Eudes. Ce dernier me fait revivre l'histoire passionnante de la célèbre école française de spiritualité animée par le Grand Pierre de Bérulle qui institua la Congrégation de l'Oratoire de France où se sont abreuvés Jean Jacques Olier, Adrien Bourdoise, Vincent de Paul, Jean Eudes lui aussi a bu à cette source pure, mais son charisme brûlant comme un feu lui fit déborder ce cadre pour atteindre une hauteur vertigineuse. Il en vint à fonder des séminaires où il déversa le flegme du bouillonnement de son cœur et de son âme. C'est ainsi qu'il osa écrire



Les quatre diacres en procession vers l'autel.

à l'adresse de ses prêtres, je le cite « Vous êtes la partie la plus noble du Corps Mystique du Fils de Dieu. Vous êtes les yeux, la bouche, la langue, et le cœur de l'Église de Jésus, ou bien pour mieux dire, vous êtes les yeux, la bouche, la langue et le cœur de ce même Jésus... » Voilà un exemple de l'esprit que Jean Eudes insufflait dans les séminaires qu'il fondait dans la fidélité de l'enseignement du Concile de Trente en ce qui concerne la formation des prêtres.

Hyacinthe, Robert-Gérard, Saturnin et Thomas, il n'y a pas de doute que la puissance du courant spirituel dont la force a traversé plus de 3 siècles vous ait entraînés dans sa fougue; vous vous y êtes baignés le long de vos années de formation, surtout quand il s'est avéré que l'enseignement de Vatican II sur la spiritualité sacerdotale n'en est pas fondamentalement différent.

S'il en est ainsi, que pourrais-je vous apprendre de neuf ? Ne risquerais-je pas de défoncer une porte ouverte ou donner des coups d'épée dans l'eau ?

Certes non, car l'Esprit-Saint poursuit son œuvre dans le monde avec une intensité qui se renouvelle et réajuste toutes déviations. L'époque où nous vivons semble aller à la dérive; elle n'a plus de repères. Comme le dit si bien Jean-Paul II, le mystère iniquitatis semble prendre le pas sur le mystère fidei. L'homosexualité, l'avortement et l'euthanasie se légalisent. Et que dire de la banalisation du sexe, du mensonge systématisé, du banditisme, des vols à main armée, du terrorisme, de la pédophilie. Voilà quelques échantillons de la boue où une partie de notre monde se plaît à se

vautrer. C'est pourquoi, chers ordinands, il vous faut incarner les repères que surtout les jeunes cherchent désespérément. Votre saint fondateur vous l'ordonne. Vous devrez vous identifier au Christ puisqu'il vous faut être ses yeux, sa bouche, sa langue, ses mains, ses pieds. Soyez vigilants, pour ne jamais oublier que vous êtes membres de la Congrégation des Cœurs de Jésus et de Marie. À l'image du Cœur de Jésus, le brasier de l'amour qu'il renferme, devra enflammer en vous le vif désir d'apporter le salut au plus grand nombre possible d'hommes et de femmes. À l'image du Cœur de Marie, vos cœurs devront imprégner d'une tendresse enracinée au plus profond de votre être.

Quant à vous, chers confrères prêtres qui participez à cette ordination presbytérale, je vous convie à vous abreuver à la source spirituelle qui émane du Formateur exceptionnel de prêtres qu'est saint Jean Eudes. Plus que jamais nous ne devons pas perdre de vue que nous avons mission de servir d'authentiques repères à notre monde contemporain qui cherche à tâtons dans l'obscurité des points d'appui.

À vous les parents, les familles, les amis, les connaissances des heureux élus du jour, je présente mes cordiales félicitations. Vous avez donné vos fils au Christ et à l'Église. C'est là une source incommensurable de grâces et de bénédictions. Cependant gardez-vous de reprendre de la main gauche, ce que votre main droite a donné.

Sur vous tous, chers participants à cette ordination sacerdotale, j'implore d'abondantes bénédictions divines. D'un même cœur et d'une même âme, adressons nos supplications à Dieu au bénéfice des nouveaux prêtres. Dès demain, ils penseront à vous dans leurs célébrations eucharistiques.

Saint Jean Eudes, priez pour eux !
Saint Jean Eudes, priez pour nous !

« JOIE AU CIEL, EXULTE LA TERRE »

Saturnin, Hyacinthe, Robert-Gérard et Thomas deviennent, par la grâce de Dieu, collaborateurs des évêques, serviteurs de la Parole, images et témoins vivants de l'âme eucharistique de Jésus-Christ. À l'école de saint Jean-Eudes, ils sont façonnés à agir dans la contemplation de l'Amour de Jésus et de Marie pour l'humanité en particulier pour les plus pauvres. En témoignage la puissance de ces paroles qui ont accompagné le rite de la réception de la coupe du sacrifice et de la patène. « Recevez l'offrande du peuple saint pour la présenter à Dieu. Prenez bien conscience de ce que vous ferez, vivez ce que vous accomplirez et conformez-vous au mystère de la croix du Seigneur ». Cette vie d'imitation au Christ, demeure le breviaire de chacun des nouveaux prêtres sur leur lieu d'apostolat. Respectivement, les abbés Hyacinthe et Robert-Gérard sont envoyés dans la communauté de la Sainte-Famille de Godomey comme vicaires à la paroisse Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de la même localité; l'abbé Thomas dans la communauté de la fraternité Saint-Jean-Eudes de Godomey et l'abbé Saturnin dans la nouvelle communauté eudiste de Korogho au nord de la Côte d'Ivoire au service de l'aumônerie des jeunes, étudiants, lycéens et collégiens.

Comme quoi, quand le Seigneur sème des bénédictions, il attend des jubilations. « Joie au ciel, exulte la terre ! » Nos prières accompagnent dans la joie les bénis de Dieu. Le père Jacob Agossou l'a su bien traduire en gratitude à Dieu et en reconnaissance aux hommes à l'issue de la célébration. « Ma joie est profonde. Elle est immense. Elle acclame Dieu en cœur avec le chœur des anges et sur la terre elle jaillit en reconnaissance aux uns et aux autres ». Chantons donc la gloire de Dieu en compagnie de la congrégation des cœurs de Jésus et de Marie grandissante au Bénin.

« Joie ! Joie !
Mon cœur est dans la joie
Jésus, mon Roi, est tout pour moi
Et voilà pourquoi je suis dans la joie
Toujours dans la joie ».

Brice Ounissou
Séminariste



Au premier plan et de gauche à droite : Hyacinthe Allagbé, Saturnin Anani Lawson, Robert-Gérard Anani Lawson. Au deuxième plan, autour de Monseigneur Jean-Marie Dossavi, évêque d'Aného Thomas F. et Jacob Agossou (Doyen des Eudistes africains)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA PAROISSE SAINT-ANTOINE DE PADOUE DE COCOTOMEY A FÊTÉ LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE SA CRÉATION

Dimanche 16 juin 2002. La paroisse Saint-Antoine de Padoue de Cocotomey a rendu grâce pour le dixième anniversaire de sa création. Dix années de grâces, mais aussi plusieurs années de lutte et d'ardeur qui ont soutenu la vaillante mission accomplie par les porteurs du flambeau de l'Évangile pour que soit diffusée également à Cocotomey la lumière salvatrice apportée par le Christ à toutes les nations.

Depuis 1937 que l'évangélisation est lancée à Cocotomey, les messagers de la Bonne Nouvelle tels les pères Ojola, Poidevineau, Verger et bien d'autres se sont succédé en traçant un admirable parcours dans ce champ d'apostolat où la moisson aujourd'hui peut faire battre de joie tous les cœurs véritablement épris du Seigneur.

Ce dixième anniversaire en effet, a flambé sous l'action du Saint-Esprit qui a été donné dans le sacrement de la confirmation à plus de 200 catéchumènes par Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Cotonou. Au début de la célébration eucharistique animée par la chorale bané et celle des jeunes, le père Hugues Schounhouédo, curé de la paroisse, a adressé à l'archevêque ses mots de bienvenue et de sincères

reconnaissances pour cette heureuse présence qui a reconforté l'ensemble des fidèles venus très nombreux célébrer l'événement du jour. Dans son homélie de circonstance, l'archevêque a rappelé la place de l'Esprit Saint dans la vie du chrétien. Par ailleurs, le prêtre a insisté sur la crainte qui habite les chrétiens et que l'Esprit doit dissiper en eux comme il l'avait fait autrefois en libérant les apôtres qui étaient alors sortis de leur cloisonnement pour partout clamer la résurrection de Jésus. Monseigneur Assogba a ensuite invité les confirmants à renouveler leur engagement en professant leur foi au Dieu Père, Fils et Esprit avant de les oindre.

À la fin de la célébration eucharistique, Monseigneur a procédé à la bénédiction de la statue de Saint-Antoine de Padoue qui est désormais posée dans l'église de Cocotomey. À la sortie de la messe, un pique-nique a rassemblé tous les fidèles par différent groupement où la gaieté avait atteint son paroxysme à travers des chants, danses et ovations.

Daigne le Seigneur accorder l'abondance de sa grâce à tous les chrétiens de Cocotomey pour que les dix prochaines années consacrent la maturité réelle de tous dans la foi.

Antoine Massessi et Jules Houkponou

FAVORISER LA STABILITÉ POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU BÉNIN

(Suite de la première page)

d'un climat de paix, fait de confiance et d'estime réciproques. Lors de la Journée de prière pour la paix dans le monde qui s'est déroulée à Assise le 24 janvier dernier, j'ai eu l'occasion de rappeler qu'il est indispensable que les personnes et les communautés religieuses s'engagent à bâtir la paix et qu'elles manifestent le rejet le plus net et le plus radical de la violence, de toute violence, à commencer par celle qui prétend se parer de religiosité, allant jusqu'à faire appel au nom très saint de Dieu pour offenser l'homme" (n. 4). Pour sa part, l'Église catholique est disposée à apporter sans cesse une contribution loyale et généreuse à la réalisation de ce noble dessein. Par son engagement dans les œuvres de santé, d'éducation ou de promotion sociale dans la fidélité à sa mission de service, elle désire soutenir les hommes dans leur développement intégral et répandre la Bonne Nouvelle de l'Évangile qui annonce la paix, l'amour et la liberté pour tous. Elle porte une attention toute spéciale aux plus pauvres et aux enfants qui sont parfois les victimes innocentes de trafics inacceptables. De même, elle a le souci de poursuivre et d'intensifier le dialogue avec les autres communautés religieuses présentes sur le territoire national, pour unir les forces de tous les hommes de bonne volonté en vue de la croissance du pays et d'une plus grande paix sociale. Les communautés catholiques veulent participer quotidiennement aux efforts communs pour contribuer à l'épanouissement matériel et spirituel de tous, pour faire disparaître

les causes de division et pour bâtir une société toujours plus unie et plus solidaire, s'attachant à éveiller les consciences et les cœurs au respect mutuel et à la responsabilité de tous dans la recherche du bien commun.

À travers votre personne, Monsieur l'Ambassadeur, je voudrais saluer cordialement les membres de la communauté catholique béninoise. Ma pensée se tourne vers un noble fils de votre nation, le Cardinal Bernardin Gantin, qui a récemment célébré le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance. Après avoir accompli son ministère d'évêque au service de l'archidiocèse de Cotonou, il a été et demeure auprès du Successeur de Pierre une voix importante de l'Afrique, travaillant inlassablement pour ses frères et servant sans compter le Christ et son Église.

Au moment où vous commencez votre mission auprès du Saint-Siège, je vous offre mes meilleurs vœux. Soyez assuré que vous trouverez toujours ici un accueil attentif et une compréhension cordiale auprès de mes collaborateurs.

Sur votre Excellence, sur le peuple béninois et sur ses dirigeants, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédiction divines.

Rome, vendredi 17 mai 2002

Jean-Paul II

Discours à l'adresse de S. E. M. Eulogé Hini, nouvel Ambassadeur du Bénin près le Saint-Siège à l'occasion de la présentation des lettres qui l'y accréditent.

BÉNÉDICTION DE DEUX CHAPELLES DANS LE DIOCÈSE DE KANDI

Joie pour les cœurs qui cherchent Dieu.

« Quelle joie quand on m'a dit nous irons vers la maison du Seigneur ! » (Psalme).

Le samedi 06 avril 2002, invité par Son Excellence Monseigneur Clet Féliho, évêque de Kandi, le Chargé d'affaires, Monseigneur Pierre Nguyen van Tôt a procédé successivement à la bénédiction de deux chapelles toutes neuves dans le diocèse de Kandi ; ce sont les villages de Sam et de Sori qui ont bénéficié de ces nouvelles demeures de Dieu.

La bénédiction de la chapelle de Sam, une station de la paroisse Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus de Sonso, a lieu le samedi. Du nom de Sainte-Anne, elle compte une vingtaine de catéchumènes et une soixantaine d'adultes. Quant à la chapelle de Sori dont la bénédiction a lieu le dimanche, elle est une station de la paroisse Notre-Dame-de-la-Nativité de Gogounou qui a pour curé le Révérend Père Bertin Vihouégni ; son nom est Saint-André.

Les célébrations ont connu successivement, chacune pour sa part, la présence de bon nombre de religieuses et d'une foule de fidèles catholiques et sympathisants. Ce fut pour Monseigneur Pierre Nguyen van Tôt l'occasion de remercier les uns et les autres pour leur contribution à l'édification du royaume de Dieu et au salut de l'humanité. Dans sa réflexion sur la foi, il a notifié que croire n'est pas seulement retenir quelques vérités enseignées par Jésus mais

vivre de sa vie et témoigner de lui contre vents et marées. L'implantation de ces nouvelles chapelles étant des signes palpables de la liberté qu'ont les bénéficiaires de témoigner de leur foi, le Chargé d'affaires les a invités à prier pour tous ceux qui sont privés de cette liberté de leur demander d'être lumière du monde pour briller par leur foi dans les ténèbres du doute, de l'incrédulité, du désespoir.

Monseigneur Clet Féliho, l'ordinaire du lieu, a souligné que la présence à ces bénédiction de l'ambassadeur du Saint-Siège et des notables des autres religions comme l'Islam, est un signe d'unité : « Dieu ne fait acception de personne. » Et le représentant de l'Imâm de Sori dira, du reste, qu'il a compris maintenant que « c'est le même Dieu que nous prions ». Il a demandé à Dieu de secourir ceux qui hésitent à se convertir. Vers la fin de la bénédiction, soit à Sam, soit à Sori, Monseigneur Clet et les curés des paroisses concernées ont saisi l'occasion pour remercier de façon particulière le Cardinal Joseph Tomko et ses parents Anne et André dont la générosité a valu ces deux nouvelles chapelles du diocèse de Kandi : Saint-Anne de Sam et Saint-André de Sori.

Que ces chapelles, par l'intercession des saints André et Anne, fassent grandir la foi dans ce diocèse et dans le monde, et qu'en ces lieux, Dieu soit toujours aimé et respecté.

Adelphe Tadagbé Adombadji
Séminariste

INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR 2002

Les intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2002 :

MAI

Générale : Pour que les chrétiens vivent la foi d'une façon cohérente et soient des témoins crédibles de l'espérance évangélique.

Missionnaire : Pour qu'avec l'aide de Marie, la Très Sainte Vierge et Mère, la vocation familiale et sociale de la femme soit défendue et promue dans tous les pays et les cultures du monde.

JUN

Générale : Afin que les responsables et les disciples des différentes religions coopèrent à la recherche de la paix mondiale en commençant par la conversion du cœur et par le dialogue fraternel.



Missionnaire : Pour que, forts de leur baptême, les laïcs chrétiens engagent leurs énergies pour être le sel de la terre et la lumière du monde dans le cadre de leurs activités.

JUILLET

Générale : Pour les gouvernants et les responsables de l'économie et des finances du monde, afin qu'ils s'efforcent de trouver des modalités et des conditions qui garantissent à chaque peuple les moyens nécessaires pour vivre dignement.

Missionnaire : Pour tous ceux qui souffrent de maladie en Afrique, victimes du Sida et d'autres graves infirmités, afin qu'ils fassent l'expérience de la consolidation et de l'amour de Dieu, grâce au service des médecins et de ceux qui les assistent avec amour.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

« LA CROIX, L'HOSTIE, LA VIERGE »

(Suite de la première page)

tion des participants les derniers mots de Monseigneur Louis Parisot : « La Croix, l'Hostie, la Vierge ».

SOCIÉTÉ DES MISSIONS AFRICAINES

Homélie du 25 juin 2002

« Si le grain meurt, il porte beaucoup de fruits ».

« La Croix, l'Hostie, la Vierge », voilà les trois derniers mots que j'ai recueillis de Monseigneur Louis Parisot. Il avait résumé ainsi lui-même son testament spirituel. Ce vénérable missionnaire, l'un des Pères de l'Église au Bénin, s'est éteint le 21 avril 1960, jeudi de pâques. Mais je n'ai jamais oublié son grand et précieux message appuyé sur une expérience spirituelle de 50 ans de vie missionnaire : foi transmise, espérance semée, amour répandu...

Aujourd'hui, en cet anniversaire de la mort de Monseigneur de Marion Brésillac, serviteur de Dieu, votre fondateur, c'est le même message que je me permets de representer à notre brève méditation au cours de cette Eucharistie du souvenir et de la gratitude.

Le grand évêque fondateur qui vit toujours dans nos cœurs, a été rappelé par Dieu, lui aussi en terre africaine, en Sierra Leone, le 25 juin 1859, seulement 3 ans à peine après la naissance de sa famille missionnaire, à Lyon-Fourvière aux pieds de Notre-Dame.

— La Croix qui est le nom chrétien de la souffrance, a tenu une part importante dans sa vie : je pense à ses années d'épreuves morales en Inde, à ses difficultés de se faire comprendre sur l'idée centrale de son projet missionnaire, c'est-à-dire créer des communautés locales de la Mission. Idée géniale, en avance sur son temps, qui fut une croix, parce que difficile à partager à fond avec ses frères et compagnons.

Je me souviens que Monseigneur Parisot nous parlait avec admiration de cette idée de son grand et exemplaire précurseur, Monseigneur de Brésillac. Il disait que ce fut une idée d'abord « naufragée », mais ensuite « ressuscitée » et promise à un bel avenir, grâce à une passion profonde basée sur la vocation missionnaire même de l'Église. Ce ne fut pas en vain que ce prêtre avait reçu la Croix pectorale le jour de son ordination épiscopale. Il y resta attaché fidèlement, jusqu'au bout, de la solitude du cœur à la nuit de la foi, puis à l'offrande définitive et héroïque de sa vie.

Hier, nous avons fait la mémoire liturgique de Jean-Baptiste, le grand



Monseigneur Melchior-Marie-Joseph de Marion Brésillac

prophète et témoin du Christ : Évidente a été la place et aussi la valeur évangélique de sa Croix, avant la lettre. De façon étrange et dramatique, sa tête a été présentée sur un plat pour changer une fête joyeuse en spectacle macabre, triste et sanglant.

Avant-hier, à Rome, c'était la glorification solennelle d'un humble capucin, le Padre Santo Pio, marqué lui aussi par la souffrance mystérieuse des stigmates et par beaucoup d'autres épreuves dont l'incompréhension, les critiques et les persécutions...

Ce sont là des exemples qui nous font voir que la Croix est vraiment chemin de sainteté. Elle est inséparable de la valeur salvifique du Sacrifice.

— L'Hostie du Sacrifice se trouve également au cœur de toute vie missionnaire. Celle-ci s'offre et se consacre chaque jour au service de Dieu et au service des frères par amour. « Ceci est mon Corps. Ceci est mon Sang ». Avec les mêmes mots et les mêmes dispositions que le Christ, nous transfigurons notre existence. Entre le Sacrement de l'Eucharistie et la Mission, il y a des liens indissociables. L'Eucharistie, en effet, fait l'Église, communauté rassemblée des chrétiens. Et l'Église fait l'Eucharistie. L'Église, ses ministres ordonnés, ses membres fidèles laïcs, hommes et femmes, ne sauraient pas qui ils sont et ne pourraient pas faire de leur vie temporelle une offrande éternelle au Père, si la liturgie de la Messe ne les appelait pas sans cesse à se recevoir de Dieu et ne leur redonnait pas chaque fois ce qui donne un sens définitif à leur naissance, à leur vie et à leur mort : l'Hostie du Sacrifice.

La mort du missionnaire est grain tombé en terre. Elle est donc espérance : « Chez nous Pères des Missions Africaines, écrit l'an dernier le Père Richaud dans votre revue 'L'Appel de l'Afrique', on assiste à un double phénomène. Beaucoup sont âgés. Certains tiennent avec courage, malgré les années... C'est dire que le nombre de missionnaires va diminuer rapidement dans les prochaines années. Mais en même temps, nous avons une nouvelle génération de missionnaires ».

Ainsi, l'espérance missionnaire prend concrètement un nom de consolation en Inde, en Afrique... Tout le monde le voit : sur quatre prêtres béninois que j'ai eu à ordonner à Cotonou, il y a deux ans, deux étaient mem-

bres des S.M.A. : Auguste Placide Houessinon en service aujourd'hui au Liberia, à Monrovia, la Capitale; et Thomas Mivodjoh en mission à Bangui dans une paroisse de la périphérie de la ville.

Ici même, j'ai la joie de rencontrer des jeunes prêtres étudiants provenant de diverses régions anglophones et francophones d'Asie ou d'Afrique. Je n'oublierai jamais avec quelle grande espérance de votre part j'avais été invité à inaugurer la maison Brésillac de formation de Calavi... Voilà aujourd'hui les fruits du sacrifice des pionniers d'hier. « Nous restons confiants pour l'avenir ».

Pour en revenir au message initial, je dois dire encore un mot : après la Croix, il y a aussi une autre marque du missionnaire : il s'agit du Silence.

La personne humaine silencieuse par excellence que nous connaissons, c'est la Vierge Marie : elle conservait dans son cœur pour les méditer dans la prière, les merveilles de Dieu en Elle.

Les plus grands hommes que j'ai connus dans ma vie, ce sont des gens qui parlaient peu. Par exemple Monseigneur Parisot qui se mettait à l'écoute silencieuse des hommes et des événements, avec beaucoup d'attention et de respect avant d'exprimer lui-même la moindre appréciation. La sagesse du silence était son fort. Toute son œuvre spirituelle, culturelle et sociale encore vivante aujourd'hui et appelée à un grand développement, s'explique par cette extraordinaire capacité d'accueillir, de recueillir et de ruminer, afin qu'un jour l'Église puisse en cueillir les fruits.

D'autre part, ce n'est pas en dissertant sur la fièvre jaune, mais en exigeant

d'aller personnellement voir ses fils atteints par cette grave épidémie à Free-Town que Monseigneur de Brésillac partagea leur sort tragique, au risque d'en finir avec sa famille missionnaire récemment née.

Nous avons donc besoin de remettre en bonne place, dans nos vies, cette incomparable valeur du silence. Il y a trop de bruits, de rumeurs, trop de tapages de nos jours, dans une culture de publicité surabondante et superficielle. Cela ne veut pas dire que nous ayons à perdre notre conviction déterminée et éclairée, notre devoir de connaître ce que nous sommes et de faire connaître ce que nous faisons. La mission peut vivre la mystique de la mission silencieuse et priante sans renoncer pour autant à annoncer sur les toits ce que nous avons reçu de Dieu ou de ceux qui sont chargés de notre formation. Noël et Épiphanie se complètent parfaitement.

Ce 25 juin 2002 que je viens passer avec vous revêt pour moi une importance et une signification particulières. C'est sans doute la dernière fois que je viens passer un tel anniversaire au milieu de vous.

— Infatti ecco ciò che avevo scritto al Santo Padre, il 30 dicembre 2001:

— La sua risposta, tre mesi fa, è stata positiva alla mia due richieste...

Il ne me reste plus qu'à m'associer au Supérieur Général P. Kieran O'Reilly et au nouveau Conseil Général pour renouveler les vœux et les espérances de la 18^{ème} Assemblée Générale de la Société des Missions Africaines.

Je vous salue et vous remercie pour ce qui a été réalisé et continue de se faire depuis la mort de Monseigneur de Brésillac — et par-dessus tout, pour l'exemple de votre zèle et de votre engagement missionnaires.

C'est ma façon de rappeler les moments significatifs que j'avais passés ici, à Rome, et d'abord à Lyon lors du 1^{er} centenaire de la Société.

Vous voici orientés vers le jubilé des 150 ans. Bonne route. Union dans la prière, à l'école et sous l'inspiration de nos Pères dans la Foi et le service de l'Évangélisation, du Développement et de la Paix :

La Croix, l'Hostie, la Vierge.

Message toujours actuel qui rejoint parfaitement la devise épiscopale de Monseigneur de Brésillac, « Lumen rectis », c'est-à-dire que la Lumière du Christ éclaire et guide nos pas et soit transmise aux âmes de bonne volonté!

Amen.

Mgr. Louis Parisot

L'UNION AFRICAINE NÉE SUR LES CENDRES DE L'OUA : COUP DE PROJECTEUR SUR L'HISTOIRE

(Suite de la page 7)

tion du président en exercice de l'OUA, le libérien William Tolbert, le président du Sénégal, Léopold Senghor, est désigné par ses pairs pour présider l'Organisation jusqu'au prochain sommet.

Du 1^{er} au 4 juillet 1980, Freetown — 14 chefs d'État et 8 chefs de gouvernement participent à ce sommet ordinaire. L'affaire du Sahara occidental est à l'ordre du jour. Un Comité des sages est constitué pour se pencher sur la question de l'admission de la RASD dans l'Organisation. La conférence est marquée par l'opposition entre les pro-marocains et les pro-Polisario. Au final, le point de vue marocain s'impose.

24 au 27 juin 1981, Nairobi — 35 chefs d'État sont présents, un record. Le sommet institue un « Comité de mise en œuvre » du référendum au Sahara occidental. Par ailleurs, il reconnaît que l'Ogaden est partie intégrante de l'Éthiopie, et appuie le GUNT de Goukouni Weddeye (Tchad). Enfin, l'Afrique du Sud est condamnée pour la politique qu'elle mène en Namibie. La **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** a été adoptée. Elle entrera en vigueur en 1986.

5 au 8 août et 26 novembre 1982, Tripoli — Deux sommets avortés : seuls 30 pays sont représentés en août alors qu'il faut un quorum de deux tiers des 50 États membres de l'OUA. Ce boycottage massif s'explique par l'admission de la RASD (République sahraouie démocratique) comme 51^{ème} membre de l'Organisation. Le Sommet est reporté au mois de novembre, mais seuls 31 pays sont présents malgré l'abstention volontaire du représentant de la RASD. Le motif officiel du boycottage, est, cette fois, le refus de laisser siéger Hissène Habré au nom du Tchad.

8 au 12 juin 1983, Addis-Abeba — 39 pays participent et 29 chefs d'État se sont déplacés. Hissène Habré est admis à la conférence. Le représentant sahraoui, quant à lui, s'est « volontairement abstenu » de participer aux travaux. Faute d'avoir pu départager les 2 postulants au poste de secrétaire général, en l'occurrence le Gabonais Paul Okumba d'Okwatségué et le malien Alioune Blondin Beye, l'Organisation a désigné le secrétaire général adjoint, le nigérien Peter Onu, afin qu'il assure cette fonction jusqu'au prochain Sommet.

12 au 15 novembre 1984, Addis-Abeba — 26 chefs d'État participent au Sommet. Le Maroc, face à la présence du président de la RASD, venu siéger pour la première fois, décide de se retirer de l'Organisation. Cette rupture est sans précédent dans l'histoire de l'OUA. Les 2 postulants au poste de secrétaire

général n'étant toujours pas départagés Peter Onu voit son intérim prorogé.

18 au 20 juillet 1985, Addis-Abeba — 49 délégations sont présentes, parmi lesquelles 20 chefs d'État. Un nouveau secrétaire générale est élu en la personne du Nigérien Idé Oumarou. La conférence réaffirme la nécessité de trouver une issue pacifique au problème du Sahara occidental.

18 au 20 juillet 1986, Addis-Abeba — Une vingtaine de chefs d'État participent. Un « état-major de lutte contre la politique d'apartheid » est créé. Les problèmes économiques du continent ont dominé les débats.

27 au 29 juillet 1987, Addis-Abeba — 16 chefs d'État seulement sont présents. Les discussions ont gravité principalement autour de deux thèmes : l'affaire Tchad-Libye et la dette extérieure du continent. L'OUA a constitué un comité ad-hoc présidé par Kenneth Kaunda et chargé de trouver une solution à l'affaire de la Bande d'Aouzou. Une « déclaration solennelle » sur la situation du continent est adoptée et l'on convient de la tenue d'un sommet extraordinaire sur la question de la dette.

30 novembre au 1^{er} décembre 1987, Addis-Abeba — Ce troisième sommet extraordinaire est uniquement consacré au problème épineux de la dette extérieure du continent, évaluée à 200 milliards de dollars. La réunion a adopté une « déclaration commune » en 7 points, demandant notamment un assouplissement des conditions de remboursement des rééchelonnements et une augmentation des prix des matières premières.

26 au 28 mai 1988, Addis-Abeba — 29 chefs d'État sont présents. Les principaux thèmes abordés sont relatifs au problème de la dette et celui de l'environnement, ainsi qu'à la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud.

24 au 27 juillet 1989, Addis-Abeba — 14 chefs d'État et un Premier ministre sont présents. Le tanzanien Salim Ahmed Salim est élu secrétaire général. Les discussions ont surtout concerné le processus d'indépendance de la Namibie.

9 au 11 juillet 1990, Addis-Abeba — 20 chefs d'État sont présents. Le thème principal du Sommet concerne les transformations socio-économiques et politiques des pays d'Europe de l'Est et les conséquences en Afrique de cette nouvelle donne internationale. Une importante déclaration par laquelle l'Organisation reconnaît la nécessité d'impliquer effectivement les populations dans la gestion des affaires publiques a été adoptée.

3 au 5 juin 1991, Abuja — 31 chefs d'État ont fait le déplacement. Le

sommet s'ouvre en présence de quelque 25 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que celle du secrétaire général de l'ONU et de Nelson Mandela. Il est principalement marqué par la signature du **traité instituant la Communauté économique africaine**. Ce traité prévoit notamment la création, dans un délai de 30 ans, d'un marché commun africain, un parlement, une banque centrale, un fonds monétaire africain et une cour fédérale. Par ailleurs, une résolution prônant le maintien provisoire des sanctions contre l'Afrique du sud — jusqu'au démantèlement total du système de l'apartheid — est adoptée. Enfin, des préoccupations sont exprimées quant à la situation en Somalie et en Éthiopie.

29 juin au 1^{er} juillet 1992, Dakar — 30 chefs d'État participent aux travaux. La proposition de la mise sur pied d'un mécanisme de prévention des conflits a été acceptée dans son principe. Les autres thèmes principalement abordés durant le sommet sont relatifs au problème du Sida et de la dette du continent.

28 au 30 juin 1993, Le Caire — 32 chefs d'État sont présents. L'Érythrée devient le 52^{ème} membre de l'OUA. L'organisation condamne la tentative de coup d'État au Burundi. Elle exprime sa préoccupation au sujet des conséquences internes des conflits et entérine la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, dont l'organe principal est composé des chefs d'États des pays membres du bureau en exercice de la conférence. Un appel pour la levée des sanctions contre la Libye a été lancé. Salim Ahmed Salim est réélu au poste de secrétaire.

13 au 15 juin 1994, Tunis — L'Afrique du Sud est admise en tant que 53^{ème} membre de l'organisation. Des résolutions ont été adoptées sur le Rwanda et sur la coopération Sud-Sud.

26 au 28 juin 1995, Addis-Abeba — La conférence a été surtout axée sur la question du budget de l'OUA et sur celle du règlement des conflits.

8 au 10 juillet 1996, Yaoundé — Il est surtout question du dispositif de règlement des conflits de l'OUA, de la situation au Rwanda et de celle des enfants durant les conflits.

2 au 4 juin 1997, Harare — Salim Ahmed Salim est réélu. Les thèmes abordés sont relatifs à l'application du Traité d'Abuja, le maintien de la paix et le problème de la sécheresse.

8 au 10 juin 1998, Ouagadougou — 29 chefs d'État sont présents. Le programme du sommet, à savoir l'intégration économique et la prévention des conflits, a été bousculé par la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le décès du président nigérien Sani Abacha et la tentative de putsch en Guinée Bissau. Les chefs d'État décident de lever

unilatéralement — mais partiellement — l'embargo aérien contre la Libye décidé par le Conseil de sécurité de l'ONU.

12 au 16 juillet 1999, Alger — Ce sommet, qui signe le retour en grâce de l'Algérie sur la scène internationale, connaît une participation record avec 38 chefs d'État, un vice-président et six premiers ministres. Avant sa tenue, des accords de paix ont été conclus en Sierra Leone et en RDC. Des efforts intenses ont été déployés pour tenter de régler d'autres conflits, notamment celui qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée. Le 35^{ème} Sommet condamne les prises de pouvoir par la force en menaçant d'exclusion les auteurs de coups d'État.

6 au 9 septembre 1999, Syrte — C'est le 4^{ème} sommet extraordinaire de l'histoire de l'organisation. Les 43 chefs d'État et de gouvernement venus participer ont décidé d'établir une « Union africaine » conforme à la charte de l'OUA et s'appuyant également sur le traité d'Abuja signé en 1991.

10 au 12 juillet 2000, Lomé — 33 chefs d'État et de gouvernement ont fait le déplacement. Ce sommet est marqué par le boycottage de l'Angola, de la RDC et de la Namibie. Les débats portent sur la lutte contre le Sida, la dette extérieure et les conflits.

Mais le 36^{ème} sommet s'est surtout concentré sur le projet d'Union africaine défendu par le Libyen Mouammar Kadhafi. L'Acte constitutif de l'UA est finalement adopté par 27 chefs d'État. Ce texte, cependant, est bien éloigné du projet initial du dirigeant libyen puisqu'il est sans dispositions contraignantes et n'impose pas de calendrier.

1^{er} au 2 mars 2001, Syrte — Une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement ont assisté au 5^{ème} Sommet extraordinaire de l'OUA. Ils sont réunis pour faire le point sur l'état d'avancement de l'Union africaine et de sa ratification par les parlements nationaux pour sa mise en œuvre effective.

9 au 11 juillet 2001, Lusaka — Une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement ont pris part au 37^{ème} — et théoriquement le dernier — sommet de l'OUA. Ce Sommet est marqué par la naissance de l'Union africaine, les participants ayant ratifié la transformation de l'organisation. L'ivoirien Amara Essy a été élu au poste de secrétaire général.

8 au 10 juillet, Durban : une cinquantaine de chefs d'États et de gouvernement présents. 38^{ème} Sommet de l'OUA consacrant sa mort effective et création de façon formelle de l'OUA.

Fayçal Bouzennout

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

AFRIQUE : MOINS DE TAXES, PLUS D'INTERNAUTES

Dans les pays africains comme le Sénégal et le Bénin, la réduction de la fiscalité sur le matériel a entraîné la prolifération des cybercafés. Ce qui facilite l'accès à l'internet à un plus grand monde. Un exemple à suivre pour d'autres pays.

Cybercafé par-ci, cybercafé par-là. Depuis deux ans que le gouvernement a détaxé l'importation du matériel informatique (y compris les logiciels), Cotonou, la capitale économique du Bénin connaît une prolifération des centres de navigation internet. D'une dizaine en 1999, les cybercafés sont aujourd'hui passés à plus de 100. Comme pour accompagner le mouvement, le ministère béninois de la Promotion des nouvelles technologies a installé à travers le pays une trentaine de cybercentres communautaires gérés par des Ong. « Il y a encore beaucoup de projets d'installation de cybercafés qui attendent d'être mis en œuvre à Cotonou et à l'intérieur du pays », annonce Blaise Fatondji, chef comptable de Firstnet, l'un des fournisseurs d'accès au Bénin.

Le Sénégal qui a également abaissé sa fiscalité sur les outils informatiques connaît le même phénomène. Dakar, sa capitale, fourmille de cybercafés. Au Bénin comme au Sénégal, les utilisateurs individuels de micro-ordinateurs se multiplient. Chacun cherche à avoir son poste personnel à la maison. L'informatisation de l'administration publique s'accélère.

Autre forme d'encouragement en Égypte où l'outil informatique est la chose la mieux partagée dans les universités et les clubs communautaires de jeunes mis en place par l'État. Plutôt que de supprimer les taxes à l'importation, le gouvernement a opté pour la vente des micro-ordinateurs et des logiciels aux étudiants à prix réduits. Quant au Cameroun, il a, certes, maintenu à 10 % le taux des droits de douanes sur le matériel informatique, mais il l'a exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée (Tva) dont le taux était de 18,7 %. Les logiciels, en revanche, y restent soumis.

«MADE IN DUBAI»

En supprimant ou en réduisant les droits et taxes sur l'importation des micro-ordinateurs, les gouvernements

des deux pays ont facilité l'accès à internet. « Comme les taxes ont baissé, les prix du matériel diminuent considérablement. Ce qui accroît les possibilités de les acquérir », explique Eric Houndété, directeur de Mareli, une société béninoise d'importation de matériel informatique. Au Bénin, un micro-ordinateur neuf performant coûte désormais entre 500 et 800 000 F cfa (environ 760 à 1200 euros) contre 1,5 et 2 millions de F cfa (environ 2300 à 3000 euros) il y a 2 ans. « Ça ne coûte plus grand-chose. Avec 100 ou 150 000 F cfa (150 à 230 euros), on peut même se procurer un ordinateur recyclé », indique Pierre Dovonou, directeur de la Fondation

pour l'entrepreneuriat, une Ong qui gère un des grands cybercentres de Cotonou. C'est par milliers que des conteneurs bourrés d'ordinateurs d'occasion débarquent au Bénin et au Sénégal. (cf. encadré).

La réduction de la fiscalité n'explique pas à elle seule la baisse des prix, nuance Eric Asonisa, fiscaliste dans une entreprise de transit à Douala. « Au Cameroun, précisez-le, cela est plutôt dû à l'évolution technologique de la révolution informatique ».

Pour profiter pleinement des avancées technologiques et de la suppression des taxes, beaucoup de commerçants béninois s'approvisionnent au Nigeria voisin et surtout à Dubaï (Émirats arabes unies) où les prix sont très inférieurs à ceux pratiqués en France. Mais ils sont

confrontés à deux obstacles. Le premier est d'ordre linguistique. « Les ordinateurs de Dubaï sont en anglais alors que nous sommes dans un pays francophone. Il faut faire des commandes spéciales pour avoir du matériel en français », commente Eric Houndété, de la société Mareli.

Le deuxième problème est celui de la qualité des produits. « À Dubaï, les entreprises de montage ont certes des brevets pour fabriquer du matériel informatique. Mais elles ne soumettent pas leurs produits à des tests de résistance comme en Europe. Ce qui fait que la qualité et la durée de vie du matériel sont hypothétiques », critique Romain Houehou, informaticien et président de la Ligue béninoise pour la défense du consommateur.

GUERRE DES PRIX

Malgré ces difficultés, les commerçants convoient dans le pays des ordinateurs à des prix si réduits qu'ils encouragent le développement des cybercafés. Ces derniers sont tellement nombreux qu'ils se livrent à une guerre des prix profitable aux clients dont le nombre ne cesse d'augmenter. De 1500 F cfa l'heure, le coût de la navigation internet est passé en dessous de la barre de 500 F cfa. Certains cybercafés n'hésitent pas à proposer leur service à 300 F cfa l'heure. « D'ici à 5 ans, beaucoup de cybercafés vont fermer, parce que la concurrence est telle qu'ils ne pourront plus tenir », prédit Pierre Dovonou, de la Fondation de l'entrepreneuriat. Ce sera l'hécatombe comme au Togo et au Sénégal.

En tous cas, pour le moment, la concurrence facilite l'accès à un plus grand monde l'accès à l'outil informatique et à l'internet. C'est d'ailleurs dans ce but que la Conférence régionale africaine (tenue à Bamako en mai 2002); préparatoire au Sommet mondial de l'information de 2003, a demandé aux États africains de « supprimer les taxes frappant le matériel informatique hardware, software ». La réduction de la fracture numérique entre le Nord et le Sud emprunte aussi ce chemin.

Emmanuel V. Adjovi et
Etienne Tassé / Syfia

ORDINATEURS : LES SÉNÉGALAIS SAUTENT SUR LES OCCASIONS

Comme les marchés de la friperie ou des voitures de seconde main importées d'Europe ou des États-Unis, les hommes d'affaires sénégalais ont investi depuis quelques années le marché des technologies d'occasion (Toc). Au port de Dakar, tout le monde peut voir débarquer des containers remplis de vieux ordinateurs, de pièces détachées, cartes réseaux, cartes-son, des modems, etc. Arrivées en vrac, certaines vieilles machines sont ensuite soigneusement assemblées et reconfigurées par d'ingénieurs informaticiens qui en sortent de jolis « ordi » avec clavier et écran qui marchent à merveille.

Au Sénégal, il ne se passe pas de jour sans que paraisse dans la presse des publicités annonçant l'arrivée massive d'ordinateurs d'occasion vendus de 50 000 à 400 000 F cfa l'unité (75 à 600 euros). Rien à voir avec les clones sortis d'ateliers de montage high-tech. À Dakar et dans les autres villes du pays, cybercafés, centres d'initiation à l'informatique, télécentres, Pme et même certains ménages, tout le monde saute sur ces occasions. « Depuis plus d'un an, mon ordinateur d'occasion fonctionne sans problème », explique M. S., un chef d'entreprise dakarois, étonné de la performance de sa machine seconde main.

Grâce à ces Toc, le rythme d'installation des cybercafés s'est fortement accru ces deux dernières années. À Dakar, ville de 2 millions d'habitants, on en compte près de 150. Quant aux télécentres, ils sont passés de 9000 dans tout le pays en 2000 à plus de 10 000 cette année dont plus de la moitié installés à Dakar.

Madieng Seck / Syfia

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

TRENTE-HUITIÈME SOMMET DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE L'UNION AFRICAINE NÉE SUR LES CENDRES DE L'OUA : COUP DE PROJECTEUR SUR L'HISTOIRE

LES PÈRES FONDATEURS EN 1963



LIBYE : 1.200.000 h.
L. L. SÉDOSSI



GHANA : 6.700.000 h.
K. N'KRUMAH



TOGO : 1.100.000 h.
N. GRUNZKY



SENEGAL : 2.600.000 h.
L. S. SENGHOR



ALGERIE : 11.000.000 h.
A. BEN BELLA



CONGO-LÉO : 14.000.000 h.
J. KASAVUBU



MAURITANIE : 750.000 h.
M. OULD DADDAH



CHAD : 2.700.000 h.
F. TOMBALBAYE



GUINÉE : 3.000.000 h.
S. TOURÉ



R.A.U. : 26.000.000 h.
G. A. NASSER



LIBÉRIA : 2.000.000 h.
W. TUBMAN



HAUTE-VOLTA : 4.000.000 h.
M. YAMÉOGO



CAMEROUN : 4.000.000 h.
A. AHIDJO



UGANDA : 6.700.000 h.
M. OBOTE



BURUNDI : 2.400.000 h.
ROI MWANDITSA IV

Réaliser une plus grande unité et une solidarité agissante entre les pays et les peuples africains. Tel est l'objectif fondamental de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), à sa création en 1963. Quarante ans après, le constat est là : les foyers de tensions et de guerres se multiplient partout en Afrique. Des critiques font état de la rigidité des principes sur lesquels se repose l'OUA. Selon les critiques, ces principes sur lesquels se repose l'OUA empêchent toute prévention efficace des conflits au nom de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain. Au bout de quarante ans, l'OUA n'a fait que du sur place. La globalisation de l'économie en ce début du troisième millénaire, ainsi que l'aspiration des peuples africains à la liberté et au développement durable imposent à l'OUA une nouvelle dynamique. Et c'est dans cette intention qu'au sommet de Lomé tenu en 2000, 27 chefs d'État et de gouvernement ont procédé à la signature de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Mais l'entrée en vigueur de l'Acte ne pouvant être réelle que s'il est ratifié au moins par les 2/3 des États membres soit 36 États.

constitutif de l'Union africaine est entré en vigueur le 26 mai 2001. En juillet 2001, la 37^{ème} session ordinaire de l'OUA réunie à Lusaka en Zambie a prévu un an de transition pour que l'OUA cède sa place à l'Union africaine.

Ce quota a été atteint le 26 avril 2001. Et l'Acte

Du 8 au 10 juillet 2002, une cinquantaine de chefs d'États et de gouvernement africains se sont réunis à Durban, en Afrique du Sud, dans le cadre du 38^{ème} sommet ordinaire de l'OUA. Comme Acte principal, ils ont chanté le requiem de l'Organisation de l'Unité africaine. Et sur ses cendres est née l'Union africaine. Cette Union se veut à l'image de l'Union européenne. Pour sa mise en œuvre, il est prévu la création d'un parlement, d'une banque, d'une cour de justice, etc. Au nombre des points discutés à Durban : le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le nouveau plan de développement de l'Afrique en quelque sorte. Il repose sur la prévention des conflits en Afrique, le panafricanisme, le financement des infrastructures routières, l'éducation et autres, le mécanisme de surveillance mutuel... Un plan génial dirait-on. Mais malheureusement, son financement est pour l'instant, exogène, donc soumis au bon vouloir des bailleurs de fonds qui vraisemblablement n'en sont pas très intéressés. Le dernier sommet des G8 n'a mis à la disposition du NEPAD aucune ressource financière. La question abordée a très vite été évacuée. Par ailleurs les chefs d'États africains ne font pas l'unanimité sur le principe de financement du NEPAD. Si par exemple les présidents Wade, Mbeki, Obasanjo et

Bouteflika y croient durs comme fer, ce n'est pas le cas du Lybien, le colonel Moamar Kadhafi. Son ministre des affaires étrangères l'a signifié en marge du sommet de Durban. Pour lui, un plan de développement africain doit être financé par les ressources africaines. Le peut-on vraiment dans la situation de la perpétuelle main tendue de l'Afrique ? L'Union africaine est mise

sur les fonts baptismaux. Quel avenir lui est réservé ? Les princes qui nous gouvernent vont-ils se décider à jouer le jeu pour une Afrique unie et prospère ?

Pour l'heure, quarante ans dans la vie d'une organisation n'est pas rien. En quarante ans, voyons les points qui ont marqué la vie de l'OUA :

La Rédaction

L'OUA QUARANTE ANS D'HISTOIRE...

Chronologie des étapes-clés qui ont marqué l'histoire de l'organisation panafricaine depuis sa création en 1963.

22 au 25 mai 1963, Addis-Abeba — 30 pays sont représentés, dont 27 par leur chefs d'État, à cette conférence constitutive où la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine est adoptée. Fruit d'un compromis et de longs conciliabules entre les « modérés », attachés à l'unité progressive du continent, et les « révolutionnaires », partisans d'une fédération immédiate, elle marque l'avènement de la première organisation panafricaine. La Charte de l'OUA comporte un préambule et 33 articles qui définissent les objectifs poursuivis, les principes et les institutions de l'OUA. Les premières résolutions adoptées concernent la lutte contre l'apartheid et celle des mouvements de libération dans les colonies portugaises.

17 au 21 juillet 1964, Le Caire — 33 délégations sont présentes, parmi

lesquelles 29 chefs d'État. L'usage a prévalu de considérer ce sommet comme le premier de l'OUA. Le premier secrétaire général, le Guinéen Diallo Telli, est élu. La commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage et les commissions spécialisées, telles que la commission de la défense créée en remplacement du Haut-commissariat africain, sont mises en place. Le principe de l'intangibilité des frontières, hérité de la période coloniale, est réaffirmé. Une résolution condamnant l'apartheid est adoptée, réclamant la libération de leaders anti-apartheid, parmi lesquels Nelson Mandela. Les premiers conflits frontaliers sont examinés, opposant ainsi le Ghana à la Haute-Volta d'alors, l'actuel Burkina Faso et le Togo au Ghana.

21 au 25 octobre 1965, Accra — 36 pays sont représentés dont 19 par leurs chefs d'État. La Gambie est venue rejoindre l'Organisation. Le projet de mise en place d'un exécutif panafricain a échoué. Une résolution est adoptée, demandant aux

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

principaux partenaires économiques de l'Afrique du sud de faire pression contre le régime d'apartheid. De plus, un appel est lancé à la Grande-Bretagne à propos de l'indépendance unilatérale déclarée en Rhodésie. Des tensions entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Niger — ces pays accusant mutuellement de subversion — ont marqué la conférence de l'OUA.

5 au 9 novembre 1966, Addis-Abeba — 16 chefs d'État seulement ont participé à ce sommet marqué par la chute de Kwame Nkrumah, au Ghana. Dans une atmosphère déjà surchauffée, le ton monte entre la Guinée et les nouveaux dirigeants d'Accra. Sékou Touré décide de boycotter le sommet. La question du soutien aux mouvements de libération permet néanmoins de retrouver un certain consensus. La Haute-Volta est chargée d'une médiation entre le Rwanda et le Burundi et des pressions sur la Grande-Bretagne pour le règlement du problème rhodésien sont recommandées.

11 septembre 1967, Kinshasa — 36 pays sont représentés et 15 chefs d'État ont fait le déplacement. Les tentatives de sécession au Congo-Kinshasa et au Nigeria sont condamnées. Au sujet de la guerre du Biafra, le sommet désigne une commission de conciliation composée de six chefs d'État. Les conflits opposant le Kenya et la Somalie, le Rwanda et le Burundi, et la situation interne au Congo-Léopoldville sont également abordés. Enfin, des résolutions condamnant Israël sont adoptées.

13 au 16 septembre 1968, Alger — 14 chefs d'État participent et un nouveau membre est reçu : l'île Maurice. Diallo Telli est reconduit dans ses fonctions de secrétaire gé-

néral. Les travaux sont dominés par la guerre civile au Nigeria et le conflit israélo-arabe. La nécessité de l'unité nigérienne est réaffirmée. Enfin, une recommandation sur la conservation de la nature et des ressources naturelles du continent est adoptée.

6 au 9 novembre 1969, Addis-Abeba — 12 chefs d'État sont présents. Des inquiétudes sont exprimées à propos du prolongement du conflit du Biafra et devant le flux croissant des réfugiés en Afrique. Le raid israélien sur le canal de Suez est condamné. Le manifeste de Lusaka, décidant de lutter plus fermement contre l'Afrique du sud, est adopté.

1^{er} au 3 septembre 1970, Addis-Abeba — 23 chefs d'État participent au sommet. Le conflit du Biafra a été résolu par les armes et l'OUA scelle la réconciliation du Nigeria avec les pays qui avaient reconnu le Biafra. La conférence condamne les pays occidentaux fournisseurs d'armes à l'Afrique du sud et demande le retrait d'Israël des territoires occupés.

21 au 24 juin 1971, Addis-Abeba — Les chefs d'État ont convenu d'envoyer une mission de conciliation en Angola afin de tenter de mettre un terme à l'opposition fratricide entre le MPLA et le FNLA. Une résolution relative à la souveraineté des pays africains sur leurs ressources naturelles est adoptée.

12 au 15 juin 1972, Rabat — 22 chefs d'État sont présents. Le Camerounais Nzu Ekangaki est élu secrétaire général. Le Portugal, l'Afrique du Sud et ses principaux partenaires, et Israël sont condamnés.

25 au 29 mai 1973, Addis-Abeba — 22 chefs d'État participent à la conférence. Des comités de bons offices sont consti-

tués pour tenter de trouver une solution aux conflits Rwanda-Burundi, Ouganda-Tanzanie et au différend somalo-éthiopien. Des résolutions condamnant l'Afrique du Sud, le Portugal, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la France pour leur maintien de colonies sur le continent africain sont adoptées.

12 au 16 juin 1974, Mogadiscio — 20 chefs d'État sont présents lors de cette conférence de l'Organisation qui compte un nouveau venu : la Guinée-Bissau. Le secrétaire général de l'OUA, éclaboussé par le scandale de la firme sud-africaine Lonrho, est contraint de démissionner. Il est remplacé par le Camerounais William Etéki Mbomoua. Plusieurs résolutions relatives au droit des peuples palestiniens et sud-africains sont adoptées. La Rhodésie est également condamnée. Le problème de la sécheresse est abordé pour la première fois.

28 juillet au 2 août 1975, Kampala — 19 chefs d'État prennent part aux travaux qui voient l'admission des anciennes colonies portugaises ayant acquis leur indépendance.

10 au 13 janvier 1976, Addis-Abeba — 46 pays sont représentés, dont 15 par leurs chefs d'État. Il s'agit du premier sommet extraordinaire de l'Organisation, justifié par le drame qui se joue en Angola. Les tentatives pour trouver une solution débouchent sur un échec, 22 pays soutenant le MPLA, 22 autres s'alignant derrière l'Unita et le FNLA, et 2 restant neutres. L'étude du dossier est confiée au bureau de l'Organisation.

2 au 5 juillet 1976, Port-Louis — 10 chefs d'État sont présents. La conférence a accueilli un nouveau membre : les Seychelles. Lors de ce

sommet Israël, après son raid sur Entebbe, est sévèrement condamné ainsi que l'Afrique du Sud pour les massacres de Soweto. Parmi les autres thèmes abordés figurent l'affaire du Sahara occidental, la guerre Somalie-Éthiopie et le différend frontalier entre la Somalie et Djibouti.

2 au 5 juillet 1977, Libreville — Plusieurs résolutions condamnant les « home lands » sud-africain et appelant à la résolution des conflits inter-africains (Tchad-Libye, Kenya-Somalie et Zambie-Rhodésie) sont adoptées.

18 au 22 juillet 1978, Khartoum — 34 chefs d'État et 25 ministres participent aux travaux. Un nouveau secrétaire général est élu : le Togolais Edem Kodjo.

17 au 20 juillet 1979, Monrovia — 25 chefs d'État sont présents. Lors de ce sommet, une réunion d'experts est constituée afin d'élaborer un avant-projet de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. La question du Sahara occidental est abordée, pour sortir de la crise les chefs d'État ayant recommandé un cessez-le-feu et un référendum d'auto-détermination. Proposition rejetée par le Maroc.

28 au 29 avril 1980, Lagos — 49 pays sont représentés, dont 25 par

leurs chefs d'État. Il s'agit du second sommet extraordinaire de l'organisation, entièrement consacré à la stratégie globale de développement du continent (plus connue sous le nom de « plan de Lagos »). Ce

plan recommande une harmonisation des programmes de développement, les regroupements sous-régionaux et l'autosuffisance alimentaire. Enfin, après l'exé-

(Lire la suite à la page 11)

LES PÈRES FONDATEURS EN 1963



ÉTHIOPIE : 22.000.000 h.
H. SELASSIE I



RWANDA : 2.600.000 h.
G. KAVIYANDA



NIGERIA : 36.000.000 h.
A. TAFAWA BALEWA



TUNISIE : 4.000.000 h.
H. BOURGUIBA



DAHOMÉY : 2.000.000 h.
H. MAGA



R.C.A. : 1.200.000 h.
D. DIACKO



TANGANYIKA : 9.300.000 h.
J. NYERERE



MADAGASCAR : 5.400.000 h.
P. TSIRANANA



CONGO-BRAZZA : 800.000 h.
F. YOLOU



CÔTE D'IVOIRE : 3.500.000 h.
F. H. BOIGNY



NIGER : 3.000.000 h.
D. HAMANI



SOUDAN : 11.700.000 h.
I. ABBUD



MALI : 4.300.000 h.
M. KEITA



SOMALIE : 2.000.000 h.
A. OSMAN ADEN



GABON : 430.000 h.
L. M'BA